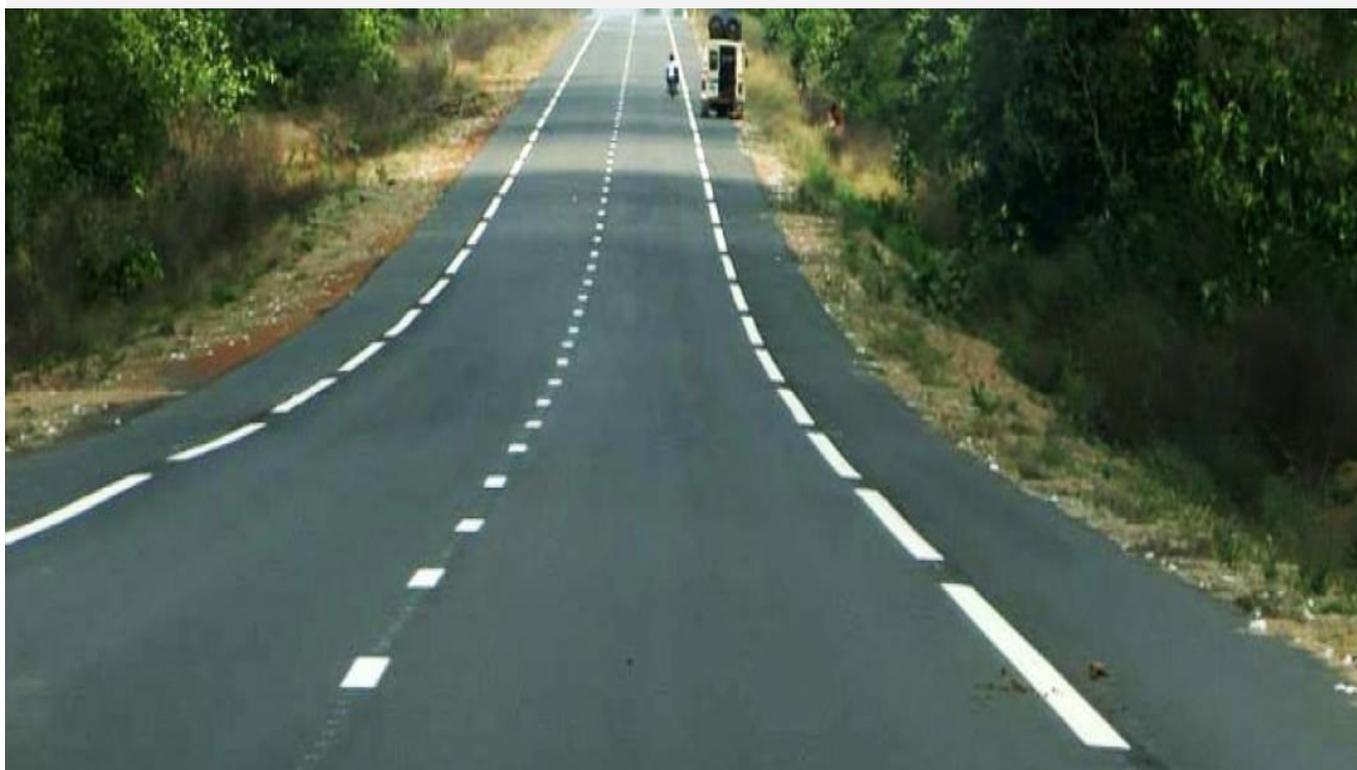


**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIEME PHASE DU PROGRAMME
ECONOMIQUE REGIONAL (PER II) DE L'UEMOA EN CÔTE D'IVOIRE A FIN
SEPTEMBRE 2020**



PROJET DE ROUTE BOUNDIALI-TENGRELA FRONTIERE MALI : SECTION BOUNDIALI-BOLONA

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| SIGLES ET ABREVIATIONS | ii |
| RESUME..... | iii |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| I. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DU PER A FIN SEPTEMBRE 2020..... | 1 |
| II. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE RECENTE (A FIN SEPTEMBRE 2020) | 1 |
| III. ETAT D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES PROJETS NATIONAUX INSCRITS AU PER II A FIN SEPTEMBRE 2020..... | 3 |
| III.1. Etat d'exécution physique des projets du canal national à fin septembre 2020 | 3 |
| III.1.1. Projets identifiés | 3 |
| III.1.2. Projets en phase d'études | 3 |
| III.1.3. Projets en cours de réalisation..... | 8 |
| III.2. Etat d'exécution financière des projets du canal national à fin septembre 2020 | 18 |
| IV. ETAT D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES PROJETS DU CANAL REGIONAL A FIN SEPTEMBRE 2020 | 23 |
| IV.1. Présentation des projets du canal régional | 23 |
| IV.2. Etat d'exécution physique des projets du canal régional à fin septembre 2020 | 23 |
| IV.3. Etat d'exécution financière des projets du canal régional à fin septembre 2020 | 33 |
| V. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES PROJETS | 36 |
| CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS | 38 |
| ANNEXE | 39 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|--------------|---|
| AFD | Agence Française de Développement |
| AGEROUTE | Agence de Gestion des Routes |
| AMI | Avis à Manifestation d'Intérêt |
| ANO | Avis de Non Objection |
| APD | Avant-Projet Définitif |
| APS | Avant-Projet Sommaire |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BADEA | Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique |
| BID | Banque Islamique de Développement |
| BNETD | Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement |
| BOAD | Banque Ouest Africaine de Développement |
| CCR | Convention de Concession Révisée |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CGECI | Confédération des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire |
| CNPE | Comité National de Politique Economique |
| CNS-PER/PCD | Comité National de Suivi du PER et du PCD |
| C2D | Contrat de Désendettement et de Développement |
| DAO | Dossier d'Appel d'Offres |
| DP | Demande de Publication |
| DGMP | Direction Générale des Marchés Publics |
| DUP | Déclaration d'Utilité Publique |
| FKDEA | Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe |
| FSD | Fonds Saoudien de Développement |
| GFCL | Global Finance and Capital Limited |
| HVA | Hydraulique Villageoise Améliorée |
| IC | Ingénieur Conseil |
| LBTP | Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics |
| MIGA | Multilateral Investment Guarantee Agency |
| ONEP | Office National de l'Eau Potable |
| OS | Ordre de Service |
| PCD | Programme Communautaire de Développement |
| PER | Programme Economique Régional |
| PIP | Programme d'Investissements Publics |
| PND | Plan National de Développement |
| PPP | Partenariat Public-Privé |
| SCET Tunisie | Société Centrale pour l'Equipeement du Territoire Tunisie |
| SIGFIP | Système Intégré de Gestion des Finances Publiques |
| SIPF | Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire |
| SITARAIL | Société Internationale de Transport Africain par Rail |
| SINTRAM | Société Internationale des Travaux - Côte d'Ivoire |
| TDR | Termes De Référence |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |

RESUME

Le Comité National de Suivi du PER (CNS-PER) n'a pu tenir sa réunion trimestrielle de suivi des projets intégrateurs en Côte d'Ivoire du fait de la crise sanitaire. Le rapport a été rédigé sur la base des données transmises par les points focaux.

Ainsi, la situation à fin septembre 2020 des vingt (20) projets suivis, se présente comme suit :

- **au niveau financier :**

- près de **1 115,9 milliards F CFA** ont été mobilisés pour les projets du canal national, (soit un **taux de 67,0%**) dont **81,7 milliards F CFA** de l'Etat ;
- près de **116,9 milliards F CFA** ont été mobilisés pour les projets du canal régional, (soit un **taux de 95,8%**) ;
- les principaux bailleurs restent la BID, la BOAD, l'AFD, le FKD, le FSD et la BADEA.

- **s'agissant des réalisations physiques :**

- **les ouvrages achevés (100%) sont :** (i) la station de pesage à basse vitesse d'Allokoï et ses travaux complémentaires ; (ii) les 104 forages positifs équipés de pompes à motricité humaine dans le Béré, le Worodougou, le Boukani, le Gontougou et l'Iffou ; (iii) le projet de bitumage de 124 km de route sur l'axe Boundiali-Tengrela - Frontière Mali ; (iv) la section Ferkessédougou-Ouangolodougou du projet de renforcement de la voie alternative Yamoussoukro-Ouangolodougou ; (v) le bitumage de la route Bouna-Doropo de 91 km ; (vi) l'aménagement et le bitumage de 131 km de route sur l'axe Odienné-Boundiali ; (vii) les travaux de bitumage de la section Odienné – Niamasso de 17 km ; (viii) le projet de renforcement de la voie alternative Yamoussoukro-Ouangolodougou, section Kanawolo-Ferké.
- **les projets en cours (avec un taux au-dessus de 50%) sont entre autres :** (i) la section Bouaké-Ferkessédougou de 232 km du projet de renforcement de la voie alternative Yamoussoukro-Ouangolodougou et la construction de magasins de conservation de graines et de récoltes ; (ii) le projet de construction de l'autoroute Yamoussoukro-Ouangolodougou, section Yamoussoukro-Tiébissou (37 Km) ; (iii) le projet de renforcement de la voie alternative Yamoussoukro- Ouangolodougou, section Bouaké-Kanawolo ; (iv) le projet d'aménagement de 1000 ha de périmètres agro sylvo pastoraux et halieutiques ; (iv) le Programme Régional d'Hydraulique Rurale et d'Assainissement-PRHYRA-CI/UEMOA-BID.
- **les autres projets** sont principalement en début de réalisation ou en phase de passation de marché pour la réalisation des études ou le démarrage des travaux, à l'exception du renforcement de la section Man-Touba-Odienné du projet d'aménagement et de bitumage de la route Man-Touba-Odienné-frontière Mali qui n'a pas encore démarré.

- **les principales difficultés :**

Certains projets sont confrontés aux difficultés suivantes :

- la mise à disposition formelle des sites et la mise en place effective des mécanismes d'exonération fiscale et douanière sur les acquisitions de biens et services ;
- la faible collaboration des administrations et des populations dans le cadre de la collecte des données nécessaires aux études ;

- l'insuffisance de moyens techniques et financiers pour la SIPF, qui assure pour le compte de l'Etat ivoirien le suivi de la mise en œuvre du projet de réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya ;
- l'incapacité de certaines entreprises à réaliser les travaux dans les délais ;
- la lenteur dans la transmission de données et autres documents par les Etats en vue de passer de la version finale APS à la phase APD de certains projets ;
- le retard accusé pour la mise en place des Comités de gestion par le bénéficiaire ;
- les cas de vandalisme et de vols dans certains magasins (Bouko, Dabou, Divo, Arrah), et les risques de dégradation des bâtiments du fait des retards accusés dans la mise en œuvre du projet ;
- la recherche de financement pour les raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité par le bénéficiaire.

Pour ce faire, le Comité recommande :

 d'une part, **à la Commission de l'UEMOA :**

- d'accélérer la délivrance des Avis de Non Objection par les Bailleurs ainsi que les procédures de sélection des cabinets notamment pour la réalisation des études ;
- de mettre à la disposition des Etats le rapport bilan de la mise en œuvre du PER II ; et
- de définir en interne un délai n'excédant pas quatre (04) semaines pour traiter les requêtes qui lui sont adressées ;
- de rechercher un partenaire financier et technique pour la réalisation des études APD du projet de chemin de fer Ouagadougou-Niélé-Pogo (CI) -Sikasso (Mali) et interpellier les différents acteurs du projet pour harmoniser la connexion du chemin de fer entre les deux Etats ;
- d'inviter les Etats, dans le cadre de l'opérationnalisation des PCJ, à l'application des dispositifs communautaires concourant à la facilitation et à la sécurité dans le secteur des transports (Règlement 14, contrôle routier, droit d'établissement des commissionnaires en douanes agréés etc.) ;

 d'autre part, **à l'Etat de Côte d'Ivoire :**

- d'accélérer la mise en œuvre des projets et programmes qui accusent des retards ;
- de prendre les dispositions nécessaires avant le démarrage des prestations afin de rendre disponibles les sites identifiés pour la construction des ouvrages ;
- de mener des actions de sensibilisation à l'endroit des populations bénéficiaires et/ou impactées avant et pendant la mise en œuvre du projet ;
- d'adresser une requête à la Commission de l'UEMOA dans le cadre de la recherche de financement des études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Définitif (APD) ;
- de doter la SIPF de ressources financières pour lui permettre d'assurer le suivi du projet de réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya ;
- d'accélérer la mise en œuvre, à travers le Ministère en charge de l'Agriculture, des diligences relatives à la mise en place des comités de gestion des magasins de stockage, à l'équipement desdits magasins et à leurs raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité.

INTRODUCTION

Ce présent rapport présente la situation physique et financière à fin septembre 2020 des dix-sept (17) projets nationaux inscrits à la deuxième phase du Programme Economique Régional (PER II) de l'UEMOA, ainsi que celle de trois (3) autres projets intégrateurs. Il s'articule autour des points ci-après :

1. Activités du Comité National de Suivi du PER et du PCD à fin septembre 2020 ;
2. conjoncture économique nationale à fin août 2020 ;
3. situation physique et financière des projets du canal national à fin septembre 2020 ;
4. situation physique et financière des projets du canal régional à fin septembre 2020 ;
5. contraintes et recommandations pour une meilleure mise en œuvre des projets inscrits au PER II.

I. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DU PER A FIN SEPTEMBRE 2020

Au cours de la période sous revue marquée par la crise sanitaire, les principales activités menées par le CNS PER/PCD sont : (i) l'élaboration et la transmission du rapport de suivi de la mise en œuvre de la deuxième phase du programme économique régional (PER II) à fin juin 2020 et (ii) l'organisation d'une réunion tripartite avec le MINADER et l'AGEROUTE relative à l'accélération de la mise en œuvre de certains projets du Programme Economique Régional (PER).

Concernant l'élaboration du rapport PER, les contributions ont été collectées par voie électronique et le projet de rapport soumis également par voie électronique aux points focaux pour validation.

S'agissant de la réunion tripartite tenue le jeudi 30 juillet 2020, en vue de l'accélération de la mise en œuvre de certains projets du Programme Economique Régional (PER), elle visait à faire le point de l'état d'avancement des projets de construction des magasins de conservation de récoltes et de graines et des travaux de réalisation et d'aménagement de 1000 ha de périmètres agro sylvo-pastoraux et halieutiques. A l'issue des échanges qui ont suivi la présentation de l'état d'avancement des projets et en vue de l'accélération de la mise en œuvre desdits projets, des recommandations ont été formulées notamment à l'endroit du bénéficiaire. Il s'agit de : (i) mettre en place en amont des projets, les comités de gestion prévus ; (ii) prendre les dispositions adéquates pour sécuriser les magasins ayant fait l'objet de réception provisoire ; (iii) prendre les dispositions nécessaires pour le raccordement des magasins en eau et en électricité et (iv) accélérer la mise en place des comités de gestion ou le cas échéant mettre en place des structures provisoires de gestion des magasins.

II. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE RECENTE (A FIN SEPTEMBRE 2020)

L'activité économique nationale évolue dans un contexte international et intérieur caractérisé par des incertitudes sur l'offre et la demande mondiale des biens et services dues principalement à la mise en œuvre des mesures de lutte contre la crise sanitaire. Toutefois, elle tire profit de l'exécution des grands projets d'infrastructures.

- **Du côté de l'offre**

Le secteur primaire, sur les neuf premiers mois de l'année, est caractérisé par une évolution mitigée des principales spéculations de l'agriculture industrielle et d'exportations. En effet, par rapport aux neuf (09) premiers mois de 2019, on enregistre d'une part une hausse des productions de noix de cajou (22,3%), de banane dessert (10,5%), de coton graine (2,2%) et de sucre (1,4%) et d'autre part, la baisse de celles du bois en grume (-16,5%), du café (-11,8%), de l'ananas (-9,4%) et du cacao (-7,5%).

La production de cacao, sur les neuf premiers mois de 2020, se replie de 7,3% pour se situer à 1 011 789 tonnes. Ce recul est imputable notamment au repos végétatif lié au cycle de production et à la réglementation forestière prise par le Gouvernement en vue d'assurer une production durable du cacao et la préservation du couvert végétal.

Concernant **le secteur secondaire**, L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) a enregistré un recul de 2,7% à fin juillet 2020 après un repli de 1,7% à fin juin 2020. Le reflux de l'IHPI est imputable à la baisse de la production des « industries extractives » (-4,8%) et des « industries manufacturières » (-2,5%) atténuée par la hausse de celle des « industries environnementales » (+2,9%) et des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+4,0%).

A fin juillet 2020, l'indicateur avancé du BTP connaît une augmentation de 3,0% contre +4,0% à fin juin 2020. Le BTP bénéficie de la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures qui ont cependant connu un ralentissement en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

L'activité dans le **secteur tertiaire** continue d'être affectée par les conséquences négatives des mesures d'endiguement de la Covid-19.

En effet, les replis de l'indice du Chiffre d'affaires (-4,8% contre -5,2% à fin juin 2020), le trafic de marchandises dans le maritime (-7,2%, après -8,8% à fin juin 2020) et du transport routier (-1,9% après -4,4% à fin juin 2020) observés à fin juin 2020 s'atténuent. Par contre, la contraction du transport ferroviaire se maintient à +9,6% et la baisse du nombre de passagers commerciaux dans l'aérien (-73,6% contre 57,4% à fin juin 2020), s'accroît.

- **Du côté de la demande**

Les échanges extérieurs hors biens exceptionnels enregistrent une contraction en valeur aussi bien des exportations (-4,6%) que des importations (-3,5%). Le repli des exportations provient d'une diminution des ventes en valeur de produits de l'« agriculture industrielle et d'exportation » (-2,4%), des « produits manufacturés » (-20,2%) et des « produits miniers » (-9,0%) en lien avec une baisse des volumes respectivement de 1,8%, 8,6% et 4,9%. En ce qui concerne les importations, elles sont impactées par le recul des prix (-5,3%) tandis que les volumes augmentent de 0,9%. La régression en valeur des importations de 3,5% est liée à celle des biens de consommation (-3,5%) et des biens intermédiaires (-9,5%). Les achats de biens d'équipement croissent en valeur de 8,2% sous l'effet d'une hausse des volumes de 14,2%.

Il résulte de ces évolutions un excédent commercial de 533,2 milliards, en retrait de 13,4% comparativement à fin septembre 2019. Les termes de l'échange, s'améliorent de 6,7% en raison de la baisse des prix à l'import.

En moyenne sur les trois premiers trimestres de l'année 2020, les prix à la consommation connaissent une augmentation de 2,4%. Cette progression des prix provient du renchérissement des produits comestibles de 4,3% et des produits non alimentaires de 1,6%.

III. ETAT D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES PROJETS NATIONAUX INSCRITS AU PER II A FIN SEPTEMBRE 2020

III.1. Etat d'exécution physique des projets du canal national à fin septembre 2020

Conformément au canevas de suivi des projets communautaires, la situation d'exécution des projets est faite selon la typologie suivante :

- projets identifiés ;
- projets en phase d'études ;
- projets en cours de réalisation ;
- projets achevés.

À fin septembre 2020, l'état d'exécution physique des projets du PER II se présente comme suit :

III.1.1. Projets identifiés

- **Projet de renforcement de la section Man-Touba-Odienné (278 km) du projet d'aménagement et de bitumage de la route Man-Odienné-frontière Mali (395 km)**

A fin septembre 2020, un mémorandum d'entente est signé avec l'entreprise CCECC et les études techniques sont en cours de validation.

III.1.2. Projets en phase d'études

- **Etudes de faisabilité technique, économique, d'impact environnemental et social et de mise en concession de l'autoroute Yamoussoukro-Ouangolodougou**

- Section Bouaké-Ferkessédougou (Cu7a), 250 km

L'approbation du contrat du bureau d'études SCET TUNISIE, d'un montant de 1 299 900 000 F CFA HT est intervenue le 06 décembre 2016 et la réunion de démarrage a eu lieu le 12 janvier 2017. Le rapport portant sur la recherche de tracé a été reçu par l'AGEROUTE le 03 mai 2017. Le rapport descriptif des variantes de tracé a été reçu le 27 décembre 2017 par l'AGEROUTE. Une copie de ce rapport y compris l'analyse des variantes de tracé proposées par le Consultant a été transmise au Maître d'Ouvrage en janvier 2018, aux fins de requérir ses instructions sur le couloir de tracé à retenir.

La date d'expiration de cette convention est prévue pour décembre 2019. La séance de restitution des variantes de tracé a eu lieu le mercredi 20 juin 2018. Aussi, le courrier du choix du tracé de couloir a été transmis au consultant le 24 juillet 2018.

A fin septembre 2020, un courrier de demande d'avenant a été transmis à l'UEMOA le 08 avril 2020 en vue de la prorogation du délai des prestations à l'effet de tenir compte du planning actualisé du consultant qui fixe la fin des études au 31 décembre 2020.

L'AGEROUTE a transmis ses observations relatives au programme géotechnique soumis par SCET TUNISIE, le 13 mai 2020.

- **Section Ferkessedougou-Ouangolodougou-Frontière Burkina Faso (80 km)**

Signée le 16 décembre 2015 pour un montant de **866 250 000 F CFA**, la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée a une durée de trente (30) mois à compter du 11 février 2016, date de mise en place de la première tranche des fonds qui s'élève à **433 125 000 F CFA**.

Suite à l'obtention de l'ANO de l'UEMOA, les consultants figurant sur la liste restreinte ont été invités le 13 décembre 2016 à remettre leurs offres. La réunion préparatoire à la remise des offres a eu lieu le 04 janvier 2017. Pour prendre en compte les préoccupations pertinentes des consultants (la méthode de sélection, etc.), une demande d'avis a été transmise à l'UEMOA en janvier 2017, en vue d'apporter des modifications à la Demande de Proposition (DP). L'ANO de l'UEMOA a été obtenu le 23 juin 2017. Les consultants ont été invités à soumissionner le 28 août 2017 et l'ouverture des offres techniques a eu lieu le 19 octobre 2017. Les ANO de la DMP et de l'UEMOA sur le rapport d'analyse des offres techniques ont été obtenus respectivement le 20 novembre 2017 et le 12 décembre 2017. Ainsi, l'ouverture des offres financières a eu lieu le 21 décembre 2017 et le marché attribué au bureau d'études STUDI/SETEC.

Les études ont démarré le 21 septembre 2018 pour une durée de seize (16) mois. Le consultant a déposé les rapports préliminaires le 06 novembre 2018.

A fin septembre 2020, l'AGEROUTE a transmis ses observations relatives au programme géotechnique soumis par SCET TUNISIE, le 27 avril 2020. Elle a transmis une demande d'avenant à la Commission de l'UEMOA en vue de la prorogation du délai des prestations du Consultant, le 08 avril 2020.

• **Projet d'aménagement et de bitumage de la route Frontière Guinée-Sirana-Odienné-Boundiali**

- **Section Niamasso-Sirana – frontière Guinée (18 km)**

Le financement des études du tronçon Niamasso-Sirana-Frontière Guinée (18 km) est acquis sur le Fonds d'études.

Le contrat du Consultant pour la réalisation des études a été approuvé et la visite de reconnaissance du site a été effectuée. Les rapports préliminaires ont été transmis le 30 janvier 2017 et la séance de restitution a eu lieu le 15 février 2017. La campagne géotechnique a été réalisée en juin 2017, suite à la validation de ce programme le 20 avril 2017. Les rapports d'études APS provisoire ont été transmis en octobre 2017 et la séance de restitution a eu lieu en novembre 2017.

A fin septembre 2020, les rapports d'études APS sont validés et disponibles. La phase d'études APD est en cours. Les rapports provisoires sont en attente de l'achèvement de la campagne géotechnique initialement prévue pour le 30 juin 2020.

Un opérateur a manifesté son intérêt pour le financement et l'exécution des travaux du tronçon. Les discussions sont en cours.

- **Construction de la centrale thermique d'Abatta**

Suite à l'adoption en Conseil des Ministres de la décision d'approvisionnement de la Côte d'Ivoire en Gaz Naturel Liquéfié (PACI-GNL) intervenue en juin 2016, le projet de construction de la centrale thermique d'Abatta connaît un coup d'arrêt.

- **Projet de réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son extension à Tambao**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Il est intitulé « projet de réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya », suite au retrait de la compagnie en charge de l'exploitation du minerai de Tambao, Panafrican Minerals (PAM), de ce projet. Le coût du projet est estimé à **400 millions d'euros, soit 262,3 milliards F CFA**.

La Convention de Concession Révisée (CCR) a été signée le 29 juillet 2016 à Yamoussoukro lors du 5^{ème} TAC (Conférence au sommet du Traité d'Amitié et de Coopération Côte d'Ivoire –Burkina Faso).

A la faveur du 6^{ème} TAC tenu à Ouagadougou les 17 et 18 juillet 2017, les parties se sont accordées sur la modification du phasage des travaux de réhabilitation passant d'une durée totale de cinq (05) à huit (08) ans décomposés en deux (02) phases de quatre (04) ans.

Les travaux de réhabilitation seront donc réalisés selon le principe de phasage suivant :

- la 1^{ère} phase du Programme d'Investissement pour un coût total de quatre-vingt-cinq milliards deux cent soixante-quatorze millions quatre cent dix mille (85 274 410 000) F CFA sera réalisée en quatre (04) ans, sans conditionnalité. Elle devra permettre au chemin de fer de supporter un trafic supplémentaire d'au moins un (1) million de tonnes de manganèse ;
- la 2^{ème} phase d'un coût total de cent soixante-dix-sept milliards cent huit millions trois cent quatre-vingt-dix mille (177.108.390.000) FCFA est conditionnée par la signature d'un accord technique, commercial et tarifaire entre BOLLORE et PAM. La durée de réalisation de cette phase dépend de l'évolution du trafic minier.

La CCR a été approuvée le 06 septembre 2017 en Côte d'Ivoire et la cérémonie de lancement des travaux de réhabilitation a eu lieu le 04 décembre 2017 à Abidjan.

Une ordonnance portant légalisation du régime fiscal et douanier prévu par l'Annexe F3 de la CCR ainsi que le projet de loi de ratification de cette ordonnance ont été adoptés par le Conseil des Ministres le 24 janvier 2018.

Bien que la CCR ne soit pas encore entrée en vigueur (en attente de son approbation par l'Assemblée Nationale du Burkina Faso), le Concessionnaire a anticipé des travaux et acquisitions, notamment :

- l'acquisition d'une grande chargeuse CATERPILLAR, d'une fourchette HYPSTER, de 4300 tonnes de rails 54 kg/ml ;

- les travaux de renouvellement complet de la voie du PK 95 au PK 98 à Rubino.

Par ailleurs, une réunion des experts des Etats membres du projet de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan s'est tenue à Ouagadougou (27-28 juin 2018).

Parmi les recommandations formulées lors de cette réunion, il a été demandé aux Etats membres d'adresser à la Commission de l'UEMOA, une requête de financement accompagnée de termes de référence pour un renforcement des capacités des gestionnaires des infrastructures, chargés du suivi-contrôle des travaux de réhabilitation dans le cadre des concessions ferroviaires.

L'Assemblée Nationale du Burkina Faso a donné son quitus pour la ratification de la CCR en séance plénière du 04 décembre 2018.

Les conditions suspensives sont levées mais les travaux qui devraient démarrer au cours du 1er trimestre 2019 n'ont pas encore débuté. A cet effet, une réunion des experts burkinabè, ivoiriens et de SITARAIL s'est tenue les 16 et 17 avril 2019 à Bobo-Dioulasso, pour mettre en cohérence les annexes paraphées avec la nouvelle date d'entrée en vigueur de la CCR, finaliser le manuel de procédures spécifiques du régime fiscal et douanier applicable à SITARAIL et constater la réalisation de toutes les conditions suspensives à l'entrée en vigueur de la CCR.

Au cours de cette réunion, SITARAIL tout en déclarant qu'elle s'est largement mobilisée en engageant déjà 17 milliards F CFA en avance de phase pour la réhabilitation, a exposé à l'attention de l'autorité concédante, les nouveaux événements impactant pour certains, lourdement les accords préalables. Par ailleurs, la SIPF qui assure pour le compte de l'Etat ivoirien le suivi de la mise en œuvre du projet est confrontée à une insuffisance de moyens techniques et financiers. En effet, la SIPF envisage recruter un cabinet d'experts ferroviaire pour l'assister dans le suivi du projet.

A fin septembre 2020, les revendications de la SITARAIL sont en cours d'analyse par le Burkina et la Côte d'Ivoire.

- **Construction du chemin de fer Ouangolodougou-Niélé-Pogo (CI)-Sikasso (Mali)**

L'étude de faisabilité et les TDR pour les études techniques détaillées ont été validés depuis 2014.

En juin 2017, la Commission de l'UEMOA a lancé la procédure d'acquisition en vue de la sélection d'une firme pour la réalisation des études techniques détaillées de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako (par le sud) –Sikasso-Pogo-Niellé-Ouangolodougou.

Il n'existe aucune convention entre les Etats concernés et un concessionnaire tant pour les études que pour les travaux. Il existe des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), mais pas d'études techniques détaillées (APD). Les problèmes liés à ce projet sont l'insuffisance de ressources pour le financement des études et sa coordination entre le MALI et la COTE D'IVOIRE. Ainsi, la SIPF propose de rechercher un partenaire financier et technique pour la réalisation des études et d'interpeller les différents acteurs du projet pour harmoniser la connexion du chemin de fer entre les deux Etats.

A fin septembre 2020, la sélection de la firme pour la réalisation des études techniques détaillées de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako (par le sud) –Sikasso-Pogo-Niellé-Ouangolodougou n'a toujours pas eu lieu.

- **Construction du port sec de Ferkessédougou**

Le projet de construction du port sec de Ferkessédougou comprend trois (03) composantes majeures que sont : (i) la construction d'une plateforme logistique, (ii) la réalisation d'un dépôt d'hydrocarbures et (iii) la construction d'un abattoir régional et d'un marché à bétail.

En plus de ces différentes composantes, des espaces pour l'installation des entreprises industrielles seront aménagés sur le site du projet.

L'objectif du projet est de :

- développer un nouveau pôle de croissance et une zone économique de développement au nord de la Côte d'Ivoire ;
- mettre en valeur les potentialités économiques des Districts des Savanes (Poro, Tchologo, Bagoué) et du Zanzan (Boukani, Gontougo) et tirer profit des potentialités économiques des régions frontalières : Sikasso (Mali) et Bobo-Dioulasso (Burkina) ;
- mettre à la disposition des opérateurs économiques nationaux et régionaux les conditions optimales d'accueil en vue de réduire les coûts de transit et de transports.

Les rapports d'Avant-Projet Détaillé (APD) du projet et le Plan d'Actions de réinstallation des personnes affectées par le projet réalisé par le BNETD, sont disponibles depuis le mois d'octobre 2016, auprès du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, Maître d'ouvrage du projet. Sur la base des études, le coût du projet est estimé à 262,4 milliards F CFA.

En marge du forum sur la coopération sino africaine (FOCAC) en Chine, tenu du 28 août au 04 septembre 2018, l'Etat de Côte d'Ivoire a signé un Protocole d'Accord avec la société chinoise COMPLANT LTD, le 31 août 2018 pour la réalisation du projet.

La société COMPLANT LTD devrait réaliser des études complémentaires à l'effet d'élaborer son offre et conclure un contrat définitif (contrat commercial pour les composantes n°1 et n°2 et un contrat de PPP pour la composante n°3) avec l'Etat de Côte d'Ivoire.

L'Etat et la société COMPLANT ont signé, en mai 2019, la convention pour la réalisation de la plateforme multimodale et du dépôt d'hydrocarbures (Lot 1) en Maitrise d'ouvrage publique (MOP) sur financement de l'Etat. Les négociations pour une réalisation en BOT du complexe abattoir et marché à bétail (lot 2) sont en cours.

A fin septembre 2020, la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation pour purge des droits coutumiers se poursuit et le lancement officiel du démarrage des travaux prévus pour le premier trimestre 2020 n'a pu avoir lieu du fait de la situation de crise sanitaire.

III.1.3. Projets en cours de réalisation

□ **Taux d'exécution < 50%**

A fin septembre 2020, les travaux de réalisation d'un (01) projet et de trois (03) sections de projets connaissent un taux d'exécution physique inférieur à 50%. Par projet ou section de projet, les réalisations se présentent comme suit :

- **Bitumage de l'axe Odienné-frontière Mali (117 km) du projet d'aménagement et de bitumage de la route Man-Odienné-frontière Mali (395 Km)**

Les études de cette section sont achevées et une mission d'évaluation de la BAD en vue du financement des travaux s'est déroulée du 21 au 24 juin 2016. A la suite de cette mission, les populations ont exprimé des besoins qui feront l'objet d'analyse à travers la réalisation d'une étude des aménagements connexes.

Cette étude avait été réalisée par le BNETD en 2015 et la BAD a demandé et financé son actualisation. Les ANO de la DMP (15 juin 2017) et de la BAD (27 juin 2017) ont été obtenus sur l'attribution du projet au cabinet GAUFF INGENIEUR et le projet de contrat d'un montant de **234 791 975 FCFA**. Le contrat a été approuvé en juillet 2017 et le démarrage des études a eu lieu le 17 août 2017.

Les rapports définitifs de la phase APS ont été reçus le 05 octobre 2017 et les rapports provisoires de la phase APD ont été reçus le 29 décembre 2017. Le rapport provisoire de la phase APD a été restitué le 19 janvier 2018.

Les études APD sont achevées et un contrat commercial est passé avec l'entreprise chinoise CHEC pour un montant de 145 530 000 000 FCFA. Les travaux de bitumage ont démarré le 04 novembre 2019 pour un délai de 36 mois. Ils portent sur 231 km, comprenant deux tronçons principaux qui sont : Odienné-Samatiguila-Frontière Mali sur 111,57 km (i), Kimbirila Sud- Minignan-Frontière Guinée sur 67,72 km (ii) et trois bretelles d'un linéaire total de 51 km.

A fin septembre 2020, le taux d'exécution des travaux est de 13,51%. Toutefois, l'entreprise compte accélérer la recherche des zones d'emprunt, la validation des dossiers d'exécution et la Finalisation des questions administratives et contractuelles préalables (OS, conventions du contrôle et de la MOD).

- **Construction de la route Odienné-frontière du Mali et de la Guinée (231 km)**
 - **Section Odienné – Samatiguila-Frontière Mali (111,57 km)**

Les travaux de bitumage ont démarré le 04 novembre 2019 pour un délai de 36 mois. Le taux d'avancement des travaux est de 17% avec un taux de consommation du délai de 19%. L'entreprise poursuit les travaux de recherche des zones d'emprunt et de validation des dossiers d'exécution. Cependant, les pluies perturbent fortement les travaux de terrassements.

A fin septembre 2020, les conventions MOD et MDC ne sont pas approuvés et l'AGEROUTE est en attente de la signature de l'avenant relatif à l'arrêté d'exonération des taxes d'extraction des matériaux naturels.

- **Construction de l'autoroute Yamoussoukro– Bouaké.**
 - **Section Tiébissou – Bouaké (37 km)**

Le lancement des travaux de la section Tiébissou-Bouaké de l'autoroute du Nord a eu lieu le jeudi 29 novembre 2018. Cette section est la deuxième composante du projet autoroutier Yamoussoukro-Bouaké.

Prévue pour durer 36 mois, la réalisation de l'autoroute entre Tiébissou et Bouaké est estimée à 172 milliards de FCFA. L'exécution est confiée à l'entreprise chinoise China Road Bridge corporation (CRBC), déjà à l'œuvre sur le bitumage de l'axe Odienné-Gbéléban. Le financement comprend une contribution d'Eximbank Chine.

A fin septembre 2020, le taux d'avancement des travaux est de 29% avec un taux de consommation du délai de 47,5%. Un retard de plus en plus important est constaté et il a été alors recommandé à l'entreprise de prendre les dispositions pour le résorber.

Les pluies impactent la cadence des travaux.

Le matériel est bloqué en chine, et une partie du personnel d'encadrement se trouve également en Chine à cause du Covid-19. Les ouvriers ont alors déserté en grande partie le chantier du fait de la situation sanitaire.

□ **Taux d'exécution > 50%**

A fin septembre 2020, la construction de magasins de conservation de graines et de récoltes du projet de sécurité alimentaire, et le projet de renforcement de la voie alternative Yamoussoukro-Ouangolodougou ont un taux d'exécution physique supérieur à 50%.

- **Construction de l'autoroute Yamoussoukro–Ouagolodougou**
 - **Section Yamoussoukro–Tiébissou (37 km)**

La BID participe au financement du tronçon Yamoussoukro-Tiébissou pour un montant de 118 millions d'Euros (soit 95,941 milliards FCFA). L'accord de prêt ISTISNA de la BID a été signé le 17 avril 2015 à Washington en marge des Assemblées annuelles de la Banque Mondiale.

La passation de marché a démarré avec la publication de l'avis général de passation de marché le 02 juin 2015 par la BID.

Le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises SINTRAM/HOUAR pour un montant de 64 471 828 994 FCFA et a été approuvé en avril 2017. Le marché de la mission de contrôle a été attribué au BNETD pour un montant de 1 044 890 000 FCFA et approuvé en août 2017. Compte tenu du retard dans la sélection du maître d'œuvre, les travaux ont démarré le 03 octobre 2017 pour une durée de 24 mois.

Le Premier Ministre, Son Excellence Amadou Gon Coulibaly a procédé au lancement des travaux de construction de l'autoroute Yamoussoukro-Tiébissou longue de 37 km y compris la voie express de Yamoussoukro (7 km) le 29 juin 2017 et les travaux ont démarré le 3 Octobre 2017.

Le projet est confronté à des difficultés d'approvisionnement du chantier en concassés, à de faibles cadences de mise en œuvre des gravas concassés et au retard dans le déplacement des réseaux impactant sur la libération totale de l'emprise. L'entreprise est invitée à renforcer ses capacités opérationnelles afin d'achever les travaux dans le délai contractuel.

A fin septembre 2020, le taux d'avancement des travaux est de 62,2% avec un débroussement et un terrassement à 100%. Le taux de consommation du délai est de 83%. L'AGEROUTE est en attente de la validation du projet d'avenant au marché des travaux.

- **Projet de renforcement de la voie alternative Yamoussoukro-Ouangolodougou**

- **Section Bouaké-Ferkessédougou (232 km)**

Ce projet de renforcement de route est financé par l'AFD dans le cadre du 2^{ème} C2D signé en décembre 2014. Il a été convenu avec le bailleur que le bureau de contrôle fera une revue des études techniques avant le démarrage de la procédure de sélection de l'entreprise des travaux.

La passation de marché pour la sélection du bureau de contrôle est achevée avec l'approbation du contrat du Groupement TERRABO/Louis Berger le 01 février 2016 pour **2 659 956 000 FCFA TTC** et la notification de l'Ordre de Service (OS) de démarrage des prestations le 15 février 2016. Le consultant a achevé la revue des études techniques réalisées sur financement de l'UEMOA qui a été validée.

La passation des marchés de travaux est achevée par l'attribution des marchés au groupement Bouygues TP/ DTP/ Colas pour le lot 1 (Bouaké-Kanawolo) et au groupement RAZEL-BEC/ SOGEASATOM pour le lot 2 (Kanawolo-Ferké). Le montant total de ces marchés de travaux est de **144 319 504 589 FCFA/146 430 000 000 FCFA**.

Le lancement des travaux a eu lieu à Katiola le 11 novembre 2017. Les travaux de rétablissement de la circulation sont achevés sur les deux tronçons et une visite préparatoire à la réception a été effectuée le 10 septembre 2020.

A fin septembre 2020, la section **Bouaké-Kanawolo** est entièrement réhabilitée et enregistre un taux d'avancement de 92%, pour un délai consommé de 96,3%. Quant à la section **Kanawolo-Ferké**, les travaux sont achevés, soit un taux d'exécution de 100%, ce qui donne un taux de 96% d'avancement global.

- **Projet de sécurité alimentaire**

Le projet de sécurité alimentaire par l'intensification agricole vise à appuyer l'intensification des systèmes culturaux (irrigation, mécanisation, engrais, semences, produits phytosanitaires ...) en vue de limiter les risques climatiques et d'accroître la production de manière durable. Les principales composantes de ce projet sont : (i) la construction de magasins de conservation des graines et des récoltes ; (ii) l'appui à la production, la certification et l'approvisionnement en semences céréalières et (iii) l'appui à la lutte contre les ravageurs des fruits, des légumes et des stocks.

La passation de marché pour la construction des magasins s'est achevée par la sélection :

- du Cabinet DILOLO en charge de la réalisation des études et du contrôle des travaux avec un contrat de 180 millions FCFA, approuvé le 25 Juin 2014 pour un délai de 15 mois. Les prestations ont démarré le 07 juillet 2014 conformément à l'Ordre de Service (OS) de démarrage ;
- de cinq (05) entreprises qui ont eu un délai de 06 mois pour la réalisation des travaux à compter du 13 octobre 2016, date du démarrage des travaux selon les Ordres de Service (OS) du 06 octobre 2016.

Suite au rapport de fin novembre 2016 du cabinet DILOLO, l'AGEROUTE a eu une réunion avec les entreprises et le Maître d'œuvre le 28 décembre 2016, en vue de rattraper le retard accusé sur les chantiers et lever les blocages sur certains sites.

Suite aux contrôles des travaux, des OS de suspension de travaux ont été adressés aux entreprises EGCE pour le site de Korhogo et KAMAL FORTEX pour le site d'Aniassué dont les travaux n'avaient pas démarré jusqu'au 15 mars 2017. Les mesures de suspension ont été levées et les entreprises ont été autorisées à reprendre les travaux sur les sites concernés en septembre 2017.

Sur les 27 magasins, 26 sont achevés et ont fait l'objet de réception provisoire. Les réceptions définitives des lots 5, 4 et 3 ont eu lieu respectivement en juillet 2019, février et juin 2020.

Concernant le 27^e magasin, le choix du nouveau site a été validé par le maître d'œuvre au cours du mois de juin 2019, en relation avec le MINADER. Le nouveau site sollicité par l'AGEROUTE est donc disponible depuis juillet 2019. L'entreprise recrutée pour les travaux s'est désistée au motif de n'avoir pas obtenu la révision des prix de son marché. L'AGEROUTE a engagé des négociations avec une autre entreprise, mais le solde du marché d'environ 101 000 000 FCFA, ne permet pas de construire le type de magasin retenu au départ (350 t équipé d'une chambre froide).

Par ailleurs, l'UEMOA a donné son ANO sur le recrutement du consultant chargé de la formation des gestionnaires de magasins, mais en l'absence des comités de gestion. L'appel d'offre pour l'acquisition des équipements piloté par le MINADER est terminé et les équipements sont disponibles. Cependant, l'installation n'est pas encore effective, car l'on est confronté à la contrainte du raccordement des bâtiments aux réseaux d'eau et d'électricité.

Toutes les réceptions provisoires étant faites, le maître d'ouvrage (UEMOA) a informé le MINADER par courrier daté du 10 mars 2020, de la rétrocession très prochaine des ouvrages, conformément à l'article 23 de la convention de MOD.

En outre, la convention en vigueur arrivant à expiration le 01^{er} février 2020, l'avenant de prorogation n°03, d'une durée de 12 mois a été signé et reçu par l'AGEROUTE le 10 mars 2020. Cet avenant qui constitue la dernière prorogation de la convention est valable prend fin en décembre 2020.

Par ailleurs, notons que le Maître d'ouvrage délégué, à travers plusieurs correspondances, ne cesse d'interpeler le bénéficiaire sur les diligences à mettre en œuvre pour l'achèvement à bonne date du projet. Il s'agit notamment :

- de l'installation (acheminement sur les sites) des équipements ;
- de la mise en place des comités de gestion afin de permettre la formation des gestionnaires ;
- du raccordement des bâtiments aux réseaux d'eau et d'électricité ;
- de la sécurisation des magasins réceptionnés.

A la suite du MOD, le MEF, par courrier daté du 25 août 2020, a également attiré l'attention du MINADER sur l'urgence de la mise en œuvre des diligences citées supra. Mais ce courrier, tout comme les précédents, n'a pas eu l'effet escompté. Malheureusement, la dégradation des bâtiments et les risques de vols et de vandalisme que l'on redoutait, ont commencé à se produire sur les sites du lot 2.

A fin septembre 2020, la demande d'ANO de l'AGEROUTE pour le redimensionnement du magasin de Sassandra à 150 T en lieu et place de 350 tonnes compte tenu du solde de marché de 101 000 000 FCFA n'ayant pas abouti, le projet sera clôturé à 26 magasins soit 16 magasins de 350 T et 10 magasins de 150 T.

III.1.4. Projets achevés

A fin septembre 2020, un (01) projet et six (06) sections de projets d'aménagement ou de renforcement de routes et deux (02) études de faisabilité sont achevées.

- **Section Boundiali-Bolona du projet d'aménagement et bitumage de la route Boundiali-Tengrela-Frontière Mali**

Les travaux de la section Boundiali-Bolona sont achevés. La pré-réception a été effectuée en juin 2014 et la réception provisoire a eu lieu le 07 avril 2014. L'inauguration de cette route par Son Excellence Monsieur le Président de la République a eu lieu le 11 avril 2015.

- **Section Bolona-Tengrela-Frontière Mali du projet d'aménagement et bitumage de la route Boundiali-Tengrela-Frontière Mali**

Les travaux de la section Bolona-Tengrela-Frontière Mali sont achevés. La réception provisoire a eu lieu le 24 novembre 2016. L'inauguration de cette route par Son Excellence Monsieur le Président de la République a eu lieu le 08 décembre 2016.

- **Section Ferkessedougou-Ouangolodougou du projet de renforcement de la voie alternative Yamoussoukro-Ouangolodougou**

Les travaux de la section Ferké-Ouangolodougou sont achevés, la pré-réception a eu lieu en décembre 2017 et la réception provisoire a eu lieu le 19 janvier 2018.

- **Section Odienné-Niamasso (17 km) du Projet d'aménagement et de bitumage de la route Frontière Guinée-Sirana-Odienné-Boundiali**

Les travaux de bitumage de la section Odienné-Niamasso sont achevés y compris les travaux de signalisation verticale et horizontale. Quant aux travaux d'implantation d'un poste à péage entre Niamasso et Sirana, ils sont toujours en cours.

- **Projet d'aménagement et de bitumage de la route Frontière Guinée-Sirana-Odienné-Boundiali**
 - **Section Odienné- Boundiali (131 km)**

Les travaux sont achevés à 100% pour les deux (2) sections Madinani- Boundiali et Odienné- Madinani et une visite en vue de la réception provisoire des travaux a été effectuée le 21 novembre 2019. La réception provisoire a été prononcée le 12 décembre 2019.

- **Projet de projet de renforcement de la voie alternative Yamoussoukro – Ouangolodougou /section Bouaké -Ferkessedougou**
 - **section Kanawolo-Ferké**

Les travaux de la section Kanawolo-Ferké sont achevés, soit un taux d'exécution de 100%.

- **Projet d'aménagement et de bitumage de la route Bouna-Doropo-frontière du Burkina Faso (91 km)**

Les travaux de la voie principale sont achevés et sont en instance de réception provisoire. Toutefois, les travaux de voirie à Bouko et Doropo sont en cours de finition.

- **Réalisation des études de faisabilité technique, économique, d'impact environnemental et social pour la réhabilitation de la route Yamoussoukro-Bouaké-Katiola-Niakaramadougou-Ferkessedougou-Ouangolodougou (CU7A) : 382 km**

Ces études sont achevées. Les rapports d'études ont été fournis par le Consultant à l'AGEROUTE le 02 avril 2014. Le rapport d'achèvement du projet a été transmis à la Commission de l'UEMOA le 24 octobre 2014.

- **Etudes de faisabilité technique, économique, d'impact environnemental et social et de mise en concession de l'autoroute Yamoussoukro- Ouangolodougou**
 - **Section Yamoussoukro-Bouaké (132 km)**

Les études sont achevées avec l'augmentation du linéaire initial de 110 km à 132 km et du coût du marché de 638,0 millions FCFA HT à 775,9 millions FCFA HT. Par ailleurs, le délai de réalisation est passé de 12 à 16 mois. Les études APD de la section Yamoussoukro-Tiébissou ont été transmises le 19 juin 2015 et celles de la section Tiébissou-Bouaké le 25 mai 2015.

L'encadré 1 ci-après présente les principales étapes du processus de programmation des investissements publics (PIP).

Encadré 1 : PRESENTATION DU PROCESSUS DE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS (PIP)

DEFINITION

Le Programme d'Investissement Public (PIP) est une programmation triennale glissante des Investissements publics actualisée chaque année, pour tenir compte des réalisations effectives et de l'évolution des moyens et des priorités de développement. Cet instrument assure la liaison entre les stratégies de développement définies par l'Etat et précise les objectifs à atteindre.

PROCESSUS D'ELABORATION DU PIP

L'élaboration du PIP suit les étapes suivantes :

- ✓ Lancement du PIP ;
- ✓ Réception des fiches projets, des rapports des projets et saisies brutes SINAPSE* ;
- ✓ Conférences programme PIP ;
- ✓ Analyse des projets et production du 1er Draft ;
- ✓ Transmission du PIP au Budget ;
- ✓ Présentation du PIP en conseil des Ministres pour adoption.

Suivant le calendrier budgétaire, la validation du PIP provisoire a lieu à la mi-mars de chaque année et son adoption en conseil des ministres intervient au mois de Mai.

PLAN D' ACTIONS POUR LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS DE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

- ✓ Prendre des textes pour encadrer le processus d'élaboration du PIP avec un chronogramme précis connu de tous les acteurs du processus ;
- ✓ Veiller à l'application intégrale du décret portant création des directions de planification au sein des ministères techniques ;
- ✓ Mettre en place un dispositif permanent et opérationnel de conception, de préparation et de suivi et évaluation des projets au sein de chaque ministère et Institutions de l'Etat ;
- ✓ Créer un cadre formel de collaboration entre les Directions des Affaires Financières (DAF) et les Directions de Planification (DP) dans le processus d'allocation des ressources et du suivi des projets d'investissement ;
- ✓ Elaborer une matrice de projets prioritaires sur la base d'un document de politique sectoriel ;
- ✓ Renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement.

* SINAPSE : Système Intégré d'Analyse, de Programmation et de Suivi-Evaluation, module d'analyse multicritères et suivi évaluation, financé par le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI), permettra au Programme d'Investissements Publics (PIP) de jouer efficacement son rôle d'instrument de développement, de bonne gouvernance et de budgétisation.

Tableau 1 : Exécution physique des projets du canal national à fin septembre 2020

| Axe /Intitulé du projet | Etat d'avancement | | | |
|--|-------------------|---------------------------------|--|--|
| AXE STRATEGIQUE 2 : Développement des infrastructures économiques | IDENTIFICATION | ETUDES | EN COURS | ACHEVE |
| Centrale thermique d'Abatta | | Etudes d'impact environnemental | - Ce projet connaît un arrêt depuis 2011 | Etudes achevées |
| Aménagement et bitumage de la route Bouna-Doropo-frontière du Burkina Faso | | | <ul style="list-style-type: none"> - Travaux en cours : taux d'exécution physique de 96,80% - Délai d'exécution échu depuis le 30/08/2019. - Lenteur dans l'exécution des travaux de voirie | Travaux achevés, en instance de réception provisoire |
| Aménagement et bitumage de la route Boundiali- Tengrela-frontière du Mali | | | | <p>Section Boundiali-Bolona inaugurée le 11 avril 2015</p> <p>Section Bolona-Tengrela Frontière du Mali inaugurée le 08 décembre 2016</p> |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| <p>Aménagement et bitumage de la route frontière Guinée-Sirana-Odienné-Boundiali</p> | | <p>Section Niamasso - Sirana - frontière Guinée (18 km) : Etudes en cours (APS provisoire disponible)</p> | | <p>Section Boundiali-Odienné: Taux d'exécution physique de 100%</p> <p>Section Odienné – Niamasso : Travaux de bitumage achevés. Les travaux de signalisation et d'implantation du poste de péage entre Niamasso et Sirana sont en cours</p> |
| <p>Réhabilitation de la route Yamoussoukro-Bouaké- Katiola-Niakaramadougou–Ferkessédougou–Ouangolodougou</p> | | <p>Section Yamoussoukro-Bouaké- études disponibles</p> | <p>Section Bouaké-Ferkessédougou :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection du maître d'œuvre et des entreprises de travaux achevée - Taux d'exécution physique <ul style="list-style-type: none"> . Bouaké-Kanawolo : 96% . Kanawolo-Ferké : 100% | <p>Section Ferkessédougou Ouangolodougou :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Travaux principaux et de voiries achevés - Bonne cadence des travaux. Réception provisoire à la fin du premier trimestre 2020 |
| <p>Construction de la route Man-Odienné-frontière du Mali</p> | <p>Section Man-Touba-Odienné</p> | <p>Section Odienné-Frontière Mali : APD provisoire transmis le 29 décembre 2017</p> | | |

| | | | | |
|--|------------------------------|---|--|------------------------|
| <p>Construction autoroute Yamoussoukro-Bouaké et son prolongement Ferkessédougou-Ouangolo-frontière Burkina</p> | | <p>Section Bouaké Ferkessédougou (250 km) : le rapport descriptif des variantes reçu le 27 décembre 2017</p> <p>Section Ferkéouangolo-Fr.BF (80 km) : le contrat du consultant est approuvé le 03 septembre 2018 et les études ont démarré le 21 septembre 2018</p> | <p>Section Yamoussoukro-Tiébissou :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sélection de l'entreprise de travaux et de la mission de contrôle achevée - Taux d'exécution physique 62,2% <p>Section : Tiébissou-Bouaké</p> <ul style="list-style-type: none"> - taux d'exécution physique 29% - un retard de plus en plus important - Il a été recommandé à l'entreprise de prendre les dispositions pour le résorber. - les pluies impactent la cadence des travaux | |
| <p>Réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya</p> | | <p>APS et APD disponibles</p> | | <p>Etudes achevées</p> |
| <p>Construction du chemin de fer Ouangolodougou-Niélé-Sikasso (Mali)</p> | | <p>Selection d'un bureau d'études</p> | | |
| <p>Construction du port sec de Ferkessédougou</p> | | <p>APD disponible</p> | | <p>Etudes achevées</p> |
| <p>AXE STRATEGIQUE 3 : Construction d'un appareil productif intégré</p> | <p>IDENTIFICATION</p> | <p>ETUDES</p> | <p>EN COURS</p> | <p>ACHEVE</p> |
| <p>Sécurité alimentaire par l'intensification agricole</p> | | | <p>- Construction de magasins : taux global d'exécution physique de 97%</p> | |

Source : MEF/DGE/DAFER/AGEROUTE

III.2. Etat d'exécution financière des projets du canal national à fin septembre 2020

L'état d'exécution financière des projets du canal national du PER II présente :

- le coût global ;
- les projets avec financement global acquis ;
- les projets avec financement à mobiliser.

III.2.1. Coût global des projets du canal national¹

Au 30 septembre 2020, le coût global révisé des projets du canal national est estimé à **1 663,79 milliards FCFA** contre un coût global initial de **1 283,7 milliards de FCFA**, en lien avec l'augmentation des coûts de certains projets notamment le projet de réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya avec son extension à Tambao dont le coût est passé de 79 milliards FCFA à 262,3 milliards FCFA, soit une augmentation de 232%.

III.2.2. Projets avec financement global acquis

Des projets ont bénéficié de financement de la part de la Commission de l'UEMOA, des Partenaires financiers et de l'Etat. Ainsi, sur les onze (11) projets du canal national, le financement a été mobilisé pour la réalisation de six (06) études et le démarrage des travaux de cinq (05) projets et de sept (07) sections.

• En ce qui concerne le financement des travaux, il s'agit :

- du projet d'aménagement et de bitumage de la route **Bouna-Doropo-frontière du Burkina** pour un coût total de **50,1 milliards FCFA** dont le montant hors taxes des études a été entièrement financé par la BOAD (241,8 millions FCFA). Les travaux sont financés par la BOAD (13,0 milliards FCFA), le FSD (12,0 milliards FCFA), le FKDEA (10,0 milliards FCFA), la BADEA (6,0 milliards FCFA) et l'Etat (8,8 milliards FCFA) ;
- du projet d'aménagement et de bitumage de la route **Boundiali-Tengrela-frontière du Mali** d'un coût total de **41,7 milliards FCFA**, financé par la BOAD pour 12,6 milliards FCFA, la BID pour 17,9 milliards FCFA et l'Etat pour 10,1 milliards FCFA (7,3 milliards FCFA pour la section Boundiali-Bolona et 2,8 milliards F CFA pour la section Bolona-Tengrela-frontière Mali) ;
- de la construction de magasins de stockage dans le cadre du projet de sécurité alimentaire financée par l'UEMOA (**3,6 milliards FCFA**) et l'Etat (**2 milliards FCFA**) ;
- de la réalisation de la 1ère phase du projet de construction de la centrale thermique d'Abatta pour un montant de **81,2 milliards FCFA** en PPP ;
- du projet de réhabilitation de **l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya** financé par BOLLORE/SITARAIL (**262,3 milliards FCFA**).

Le montant total mobilisé pour ces cinq (05) projets hormis celui du projet de construction de la centrale thermique d'Abatta s'élève à **359,7 milliards FCFA**.

¹ Ce montant n'inclut pas le coût de construction de la centrale thermique d'Abatta qui est de 239,1 milliards FCFA

- **S'agissant des sections de projets, ce sont :**

- le tronçon Ferkessédougou-Ouangolodougou financé par l'AFD (**19,4 milliards FCFA**) dans le cadre du 1^{er} C2D du projet de réhabilitation de la route Yamoussoukro Bouaké-Ferkessédougou-Ouangolodougou ;
- le tronçon Bouaké- Ferkessédougou (255 km) financé par l'AFD (**148 milliards FCFA**) dans le cadre du 2^{ème} C2D du projet de réhabilitation de la route Yamoussoukro Bouaké-Ferkessédougou-Ouangolodougou ;
- l'autoroute Yamoussoukro-Tiébissou (37 km) financée par la BID (118 millions d'Euros soit **77,4 milliards FCFA**) du projet de construction de l'autoroute Yamoussoukro Bouaké. La participation de l'Etat de Côte d'Ivoire est de **18,6 milliards FCFA** ;
- le tronçon Tiébissou-Bouaké financé par EXIMBANK Chine (**161,7 milliards FCFA**) dans le cadre du projet de construction de l'autoroute Yamoussoukro Bouaké. La participation de l'Etat de Côte d'Ivoire est de **9,8 milliards FCFA**. Ce projet a bénéficié d'un don de **1 milliard FCFA** ;
- le tronçon Boundiali-Odienné du projet d'aménagement et de bitumage de la route frontière Guinée-Sirana-Odienné-Boundiali, financé par la BID (**67,6 milliards F CFA**) et l'Etat (**12,5 milliards F CFA**) ;
- le tronçon Odienné- frontière Mali et frontière Guinée du projet d'aménagement et de bitumage de la route Man-Odienné-Frontière du Mali, financé par la BID (**145 milliards FCFA**) ;
- le renforcement du tronçon Man-Odienné du projet d'aménagement et de bitumage de la route Man-Odienné-Frontière du Mali (**10,41 milliards FCFA**).

Le montant global mobilisé pour ces sections de projet s'élève à **664,71 milliards FCFA**.

- **Le financement acquis pour les études concerne les projets suivants :**

- études technique, économique, d'impacts environnemental et social pour la réhabilitation de la route Yamoussoukro-Bouaké-Katiola-Niakaramadougou Ferkessédougou-Ouangolodougou (CU7A) de 382 km financées par la Commission de l'UEMOA (**629,8 millions FCFA**) ;
- études de faisabilité technique économique, d'impacts environnemental et social, et de sécurité routière du prolongement de l'autoroute du nord tronçon Yamoussoukro-Bouaké (Cu7A) de 132 km financées par la Commission de l'UEMOA (**1,1 milliard FCFA**) ;
- études de faisabilité technique, économique, d'impact environnemental et social, et de mise en concession de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou, section Bouaké-Ferkessédougou (Cu7A) de 250 km financées par la Commission de l'UEMOA (**1,6 milliard FCFA**) ;
- études de faisabilité technique, économique, d'impacts environnemental et social et de mise en concession de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou, section Ferkessédougou-Ouangolodougou-Frontière Burkina Faso (Cu7B) de 80 km financées par la Commission de l'UEMOA (**866,25 millions FCFA**) ;

- études techniques, économiques, d'impact environnemental et social pour les travaux de bitumage de la route Niamasso-Sirana-Frontière Guinée (17 km) financées sur le Fonds d'études (**47,3 millions FCFA**) ;
- études d'APS et d'APD pour la réalisation du projet du port sec de Ferkessédougou financées sur le Fonds d'études (**3,0 milliards FCFA**).

Le montant global acquis pour le financement de ces six (06) différentes études s'élève à **7,24 milliards FCFA**.

Au 30 septembre 2020, le montant du financement acquis pour la réalisation des projets du canal national s'élève à 1 115,9 milliards FCFA dont 81,7 milliards FCFA de part Etat.

III.2.3. Projets avec financement à mobiliser

Au 30 septembre 2020, le financement à rechercher est de **547,89 milliards FCFA** dont :

- **Projets routiers** : 199,69 milliards F CFA pour la réalisation des travaux ;
- **Projets ferroviaires** : 80 milliards FCFA pour la construction du chemin de fer Ouangolodougou-Niélé-Sikasso ;
- **Projet de sécurité alimentaire** : 8,8 milliards FCFA pour le financement du programme de sécurité alimentaire ;
- **Infrastructure portuaire** : 259,4 milliards FCFA pour la réalisation du port sec de Ferkessédougou.

L'état récapitulatif des financements est présenté dans le tableau 2.

Tableau 2 : Situation des financements des projets du Canal national à fin septembre 2020

| INTITULE DU PROJET | COUT TOTAL (MILLIONS FCFA) | | FINANCEMENT ACQUIS (MILLIONS FCFA) 30 SEPTEMBRE 2020 | | | | PRISE EN CHARGE BUDGETAIRE 2019 | BAILLEURS ET/OU ETAT | FINANCEMENT A RECHERCHER |
|--|----------------------------|---------|---|--------|--------|---------|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| | Initial | Révisé | Emprunt | Don | Trésor | Total | | | |
| Réhabilitation de la route Yamoussoukro-Bouaké-Katiola-Niakaramadougou-Ferkessédougou – Ouangolodougou | 82 512 | 167 428 | 73 442 | 77 020 | 13 220 | 167 428 | 16 616,58 | UEMOA, AFD (C2D) | 0 |
| Aménagement et bitumage de la route frontière Guinée-Sirana-Odienné-Boundiali | 74 441 | 80 142 | 67 648 | | 12 494 | 80 142 | 30 988,63 | BID, EXIMBANK-CHINE, ETAT | 10 800 |
| Aménagement et bitumage de la route Man-Odienné-frontière du Mali | 172 000 | 172 000 | 155 940 | | | 155 940 | | BID | 16 060 |
| Centrale thermique d'Abatta | 237 000 | 239 100 | 81 205 | | | 81 205 | | CONTOUR GLOBAL, AUTRES INVESTISSEURS | 157 895 |
| Réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya avec son extension à Tambao | 79 000 | 262 300 | 262 300 | | | 262 300 | | BOLLORE, CÔTE D'IVOIRE, BURKINA FASO | 0 |
| Construction du chemin de fer | 80 000 | 80 000 | | | | | | UEMOA | 80 000 |

| | | | | | | | | | |
|---|---------------------|--------------------|----------------|---------------|------------------|--------------------|-------------------|-------------------------------|------------------|
| Ouangolodougou-Niélé-Sikasso (Mali) | | | | | | | | | |
| Construction d'un port sec à Ferkessédougou | 300 000 | 262 424,6 | | | 3000 | 3000 | 1500 | UEMOA, ETAT | 259 424,6 |
| Construction autoroute Yamoussoukro-Bouaké et son prolongement Ferkessédougou-Ouangolo- fr. Burkina | 163 000 | 294 185,07 | 239 071 | 1061 | 28 370,07 | 268 502,07 | 14 026,87 | UEMOA, BID, ETAT | 25 683 |
| Aménagement et bitumage de la route Bouna-Doropo-frontière du Burkina | 50 072,12 | 50 072,12 | 41 240 | | 8 832,12 | 50 072,12 | 17 025,88 | BOAD, BADEA, FSD, FKDEA, ETAT | 0 |
| Sécurité alimentaire par l'intensification agricole | 14 430 | 14 430 | | 3 600 | 2 000 | 5 600 | 2 880 | UEMOA, ETAT | 8 830 |
| Aménagement et bitumage de la route Boundiali-Tengrela-frontière du Mali | 31 284 | 41 714 | 26 236 | | | 15 478 | 34 360,41 | BOAD, BID, ETAT | 0 |
| TOTAL | 1 283 739,12 | 1 663 795,8 | 936 672 | 81 681 | 83 394,19 | 1 115 903,2 | 117 398,37 | | 547 892,6 |
| TOTAL hormis projet Abatta | 1 046 739,12 | 1 424 695,8 | 855 467 | 81 681 | 83 394,19 | 1 034 698,2 | 117 398,37 | | 389 997,6 |

Source : MEF/DGE/DAFER, SEPMBPE/DGBF/SIGFIP, AGEROUTE

IV. ETAT D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES PROJETS DU CANAL REGIONAL A FIN SEPTEMBRE 2020

IV.1. Présentation des projets du canal régional

Les projets nationaux financés entièrement par la Commission de l'UEMOA (canal régional) et inscrits au PER II couvrent la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures routières et la fluidité routière. Il s'agit des projets ci-après :

- la construction, l'équipement et les travaux complémentaires de la station de pesage d'Allokoi ;
- la réalisation d'aménagement de 1 000 hectares de périmètres agro sylvo pastoraux et halieutiques ;
- la réalisation de 104 forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- le Programme Régional d'Hydraulique Rurale et d'Assainissement (PRHYRACI/UEMOA-BID) et ;
- Programme Régional d'Aménagement Hydraulique Multi-usage (PRAHMU) ;
- la construction du Poste de Contrôle Juxtaposé (PCJ) de Laléraba-Frontière Côte d'Ivoire - Burkina Faso.

A ces projets, s'ajoutent trois (03) autres pilotés par la Commission de l'UEMOA. Il s'agit de :

- la réalisation des études de faisabilité technique, économique, d'impact environnemental et social et de l'aménagement en 2x2 voies de la route Ouangolodougou-Pogo-Frontière Mali longue de 100 km financée par l'UEMOA ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Adzopé-Yakassé-Attobrou financé par la BOAD (10 milliards FCFA), la BDC (3 milliards FCFA), l'UEMOA (2,6 milliards FCFA) et l'Etat (2,8 milliards FCFA) et ;
- le Projet d'aménagement routier et de facilitation du transport sur le corridor Bamako-Zantiébougou-Boundiali-San Pedro (PR 8) financé par l'UEMOA et la BAD.

Le coût global de ces projets est estimé à près de 122 milliards FCFA.

IV.2. Etat d'exécution physique des projets du canal régional à fin septembre 2020

La plupart des projets du canal régional sont en cours de réalisation.

IV.2.1. Projets en cours de réalisation

- **Travaux d'aménagement de 1 000 ha de périmètres agro sylvo pastoraux et halieutiques**

Le marché pour la réalisation d'Etudes techniques et de maîtrise d'œuvre a été attribué au Groupement HYDRO-PACTE /GTAH/BERGER pour un montant de 258,9 millions FCFA. Les prestations devraient durer 12 mois et ont débuté le 04 août 2014.

La phase APS des études est achevée depuis le 28 octobre 2015, date de transmission des rapports APS définitifs. Les rapports d'études APD sont achevés et transmis depuis le 31 octobre 2016. Par ailleurs, le rapport de l'étude d'impact économique et environnemental a été transmis le 08 décembre 2016.

Suite à la passation des marchés de travaux, 05 entreprises ont été sélectionnées pour une durée de travaux de 07 mois et un montant global de 2 122 999 226 FCFA. Il s'agit de :

- CODE D'IVOIRE, marché approuvé le 14 février 2018 pour 585 465 086 FCFA (lot 1, régions du GONTOUGO et du PORO) ;
- MT2-CI, marché approuvé le 15 février 2018 pour 299 322 506 FCFA (lot 2, régions du KABADOUGOU et du FOLON) ;
- SCM, marché approuvé le 14 février 2018 pour 545 855 326 FCFA (lot 3, région de la NAWA) ;
- REHOBOTH, marché approuvé le 14 février 2018 pour 186 900 428 FCFA (lot 4, région du WORODOUGOU) ;
- SNP-CI, marché approuvé le 14 février 2018 pour 505 455 880 FCFA (lot 5, régions des GRANDS PONTS, du MORONOU et du SUD-COMOE).

Les OS de démarrage ont été notifiés le 23 février pour un démarrage des travaux le 19 mars 2018. Ainsi, la réunion de démarrage a eu lieu le 08 mars 2018.

Concernant les périmètres à aménager, les sites ont été visités par le bureau de contrôle et les entreprises du 3 au 21 mars 2018. Une mission d'écoute et de sensibilisation environnementale et sociale a été organisée du 26 février au 03 mars 2019 sur quelques sites. Au terme de cette mission, des mises en demeure ont été adressées à toutes les entreprises pour l'achèvement des travaux au 31 mars 2019, sous peine de pénalités. Au 30 septembre 2020, le taux d'exécution physique de la composante aménagement hydro-agricole est de 94%. Par lot, le taux d'exécution est de 100% pour les lots 1 à 4 et 69% pour le lot 5. En outre, dix (10) sites sur douze ont fait l'objet de réceptions provisoires. Il s'agit de Binkady 1, Kafiohaha 2, Nanankaha et Fala sur le lot 1 ; N'Zébokro (Ayamé) sur le lot 5, GbéréDougou et Minignan sur le lot 2, Mayo sur le lot 3, Kani et Békro sur le lot 4.

S'agissant de la composante sylvicole et halieutique, les prestations ont commencé suite aux OS de démarrage envoyés courant janvier 2020. A fin septembre 2020, le taux d'avancement est de **25%** pour la composante sylvicole et **55%** pour le volet halieutique. La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ayant expiré le 26 janvier 2020, une nouvelle convention est entrée en vigueur le 30 septembre 2020, date de sa signature par l'UEMOA, pour une durée de 24 mois.

- **Programme Régional d'Hydraulique Rurale et d'Assainissement (PRHYRA-CI/UEMOA-BID)**

Ce programme qui dispose d'études de faisabilité et financé par la BID (6,25 milliards FCFA), l'UEMOA (63 millions FCFA) et l'Etat de Côte d'Ivoire (2,4 milliards FCFA) prévoit :

- la réalisation de 120 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- la réalisation de 150 forages ;
- la réalisation de 30 mini-adductions d'eau dont 12 électriques et 13 mixtes (solaire et électricité) ;
- la construction de 60 latrines améliorées dans les édifices publiques ; et
- la Promotion de l'Assainissement Piloté par les Communautés (APC) de sorte à favoriser la construction d'au moins 2 250 latrines domiciliaires par les populations bénéficiaires.

La BID assure la construction des infrastructures d'hydraulique rurale, de développement et de mobilisation communautaire ainsi qu'une partie de la composante gestion/coordination du projet. L'Etat de Côte d'Ivoire réalise la construction des infrastructures d'assainissement ainsi que les mesures d'accompagnement et la Commission de l'UEMOA finance la composante suivi-évaluation du projet.

L'accord de prêt a été signé le 26 Juin 2014 et le protocole d'accord signé le 17 août 2015. Le prêt a été mis en vigueur le 10 janvier 2016, et le premier décaissement intervenu le 19 décembre 2016.

Un bureau d'ingénieur Conseil, un auditeur et une ONG ont été recrutés. Le bureau d'ingénieur Conseil, Groupement TERRABO/CID, a été recruté pour un montant TTC de 511 848 600 F CFA avec pour but de réaliser les études et de contrôler les travaux. L'ordre de service a été donné à l'Ingénieur Conseil pour le démarrage des prestations le 09 avril 2018. Le Cabinet d'Audit YZAS BAKER TILLY a été recruté pour un montant TTC de 14 941 018 F CFA. L'ordre de service a été donné au cabinet d'audit pour le démarrage des prestations le 04 mars 2019. L'ONG GFM3 a été recrutée pour un montant TTC de 200 895 000 F CFA avec pour mission de faire l'ATPC (FDAL). L'ordre de service a été donné à l'ONG pour le démarrage des prestations le 02 janvier 2019.

Au 30 septembre 2020, le taux d'exécution physique des travaux, par composante, se présente comme suit :

- ✓ **Concernant la réalisation de 150 forages**, le DAO (02 lots distincts) a été lancé le 16 janvier 2018, l'ouverture des plis a eu lieu le 23 mars 2018 suivi de l'analyse et du jugement. L'ANO de la BID sur le rapport d'analyse a été obtenu le 06 septembre 2018, les entreprises EKDS NOUVELLE / GODIA AFRIQUE / SCORE et AQUIFERE FORAGE, ont été retenues pour les montants respectifs en TTC de 425 356 882 F CFA et 429 943 620 F CFA. Les marchés ont été signés, numérotés, enregistrés et les ordres de services ont été donnés aux entreprises pour le démarrage des prestations le 18 décembre 2018. **A fin septembre 2020**, les 150 forages ont été réalisés à 100%. La réception provisoire des travaux de forages a été prononcée le 11 mai 2020.
- ✓ **Concernant la fourniture et pose de 120 PMH**, le dépôt et l'ouverture des offres du DAO en deux lots distincts a été fait le 15 janvier 2019. L'ANO de la DMP sur les attributions a été obtenu le 01 mars 2019 et celui de la BID le 04 mars 2019. Les entreprises GMHDR et AQUIFERE FORAGE, ont été retenues pour les montants respectifs en TTC de 179 013 073 F CFA pour le lot 1 et 273 482 110 F CFA pour le lot 2. Les marchés ont été signés, numérotés, enregistrés et les ordres de services ont été donnés aux entreprises pour le démarrage des prestations le 24 juin 2019. Les pompes ont été réceptionnées aux différentes usines en France du 15 au 22 septembre 2019. **A fin septembre 2020**, les pompes ont été livrées à l'ONEP et les travaux sont réalisés à 100%. Ces travaux ont fait l'objet de réception provisoire en date du 16 juin 2020.
- ✓ **Concernant les travaux de réalisation de latrines améliorées et de dalettes pour l'ATPC**. Le taux d'exécution des travaux sur le terrain, **à fin septembre 2020**, est de l'ordre de **15%**.
- ✓ **Concernant les travaux de réalisation de 30 HVA**. La crise sanitaire du Covid-19, fait ralentir les travaux sur le terrain. **A fin septembre 2020**, le taux d'exécution est de 30%.

L'encadré 2 ci-après présente les principales missions d'une Maîtrise d'Ouvrage Délégée (MOD) : Cas du Projet BID-UEMOA.

Encadré 2 : MISSIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE CAS DU PROJET BID-UEMOA

Le Maître d'Ouvrage Délégé (MOD) désigne la personne morale de droit public ou de droit privé, à laquelle une autorité contractante appelée Maître d'Ouvrage (MO) délègue tout ou partie de ses attributions relatives à la passation et à l'exécution des marchés.

La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée est passée conformément à la procédure applicable aux marchés de prestations intellectuelles.

Quelques exemples de structures assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée en Côte d'Ivoire :

- la Direction des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (DIEM)** pour les travaux d'infrastructures relatifs à la santé ;
- la Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH) et l'Office National de l'Eau Potable (ONEP)** pour les travaux relatifs à l'hydraulique ;
- l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE)** pour les travaux de routes ;
- la Direction de la Construction et de la Maintenance (DCM)** pour les travaux de construction de bâtiment.

Le MOD s'oblige en outre à soumettre à l'examen préalable du MO : (i) tous les contrats de fourniture, travaux et maîtrise d'œuvre, et ce, à toutes les étapes du processus de passation des Marchés et (ii) conserver les originaux des pièces justificatives de dépenses au moins 10 ans après la fin des travaux.

- **Cas du Projet BID-UEMOA**

La Maîtrise d'Ouvrage Délégé du projet BID-UEMOA est assurées par l'ONEP. Il a pour mission de :

- définir, en rapport avec le Bailleur, les conditions administratives, financières et techniques selon lesquelles les travaux seront réalisés conformément au document de projet ;
- définir, en rapport avec le Bailleur, les conditions administratives, financières et techniques selon lesquelles les travaux seront réalisés conformément au document de projet ;
- préparer les dossiers de consultation et recruter les Bureaux d'Etudes pour la réalisation des études techniques l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres, le contrôle et le suivi des travaux ;
- lancer les appels d'offres selon les procédures en vigueur au sein de la BID ;
- sélectionner les entreprises pour la réalisation des travaux ;
- procéder à la passation des marchés et gérer l'ensemble des contrats signés ;
- établir un plan de suivi de l'exécution des travaux, en accord avec le MO, et en informer le Bénéficiaire ;
- procéder aux règlements des prestations effectuées par les Bureaux d'Etudes et les entreprises ;
- procéder à une pose de panneaux indiquant que les travaux effectués sont financés par la BID avec apparition du logo de « UEMOA et la BID » ;
- envoyer au MO un relevé mensuel du compte bancaire ouvert par le Maître d'Ouvrage Délégé pour les besoins des travaux ;
- procéder aux réceptions provisoires et définitives des ouvrages, en accord avec le MO et le Bénéficiaire.

- **Programme Régional d'Aménagement Hydraulique Multi-Usage (PRAHMU)**

Ce projet pilote est financé par l'UEMOA sous forme de don d'un montant de 1 124 550 000 FCFA. Le projet prévoit les activités suivantes :

- la réalisation et l'équipement de forages à gros débit ;
- la réalisation et l'équipement de château d'eau ;
- la fourniture et la pose des canalisations de refoulement et de distribution ;
- l'aménagement agricole des parcelles ;
- l'aménagement des abreuvoirs, des étangs piscicoles et des systèmes d'irrigation.

La signature de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Délégué a eu lieu le 10 décembre 2014 pour un montant de 1 124 550 000 Francs CFA. Cette convention avait une durée de 36 mois à compter du 02 mars 2015, date de premier paiement de 337 365 000 F CFA représentant 30% du montant de la convention. La convention a donc expiré le 01 mars 2018 et un avenant N° 1 a été signé le 07 décembre 2017 prorogeant la durée de la convention à 54 mois, le 01 septembre 2020 était donc la nouvelle date d'expiration de la convention de MOD, mais compte tenu du retard accusé dans la mise en œuvre du projet, un second avenant a été signé le 29 janvier 2020 prorogeant la date d'expiration de la convention de 96 mois y compris le délai de garantie. La date d'expiration de la convention est donc le 01 mars 2023.

Un bureau d'étude et une ONG ont été recrutés. L'Ingénieur Conseil Groupement BETICO/BANI a été recruté pour un montant HT/HD de 150 000 000 F CFA. L'ordre de service a été donné au Groupement BETICO/BANI pour le démarrage des prestations le 22 janvier 2018. Le délai d'exécution des prestations est de 26 mois, à compter du 22 janvier 2018. L'ONG GFM3 a été recruté pour un montant HT/HD de 65 000 000 F CFA. L'ordre de service a été donné à l'ONG pour le démarrage des prestations le 15 mars 2018.

Au 30 septembre 2020, le taux d'exécution physique global de ce projet est de 47%. Dans le détail, l'état d'avancement se présente comme suit :

- ✓ **Concernant la réalisation de 05 forages**, le DAO en lot unique a été lancé le 17 avril 2018, l'ouverture des plis a eu lieu le 05 juin 2018 suivi de l'analyse et du jugement des offres. L'ANO de l'UEMOA sur le rapport d'analyse a été obtenu le 23 août 2018, l'entreprise AQUIFERE FORAGE, a été retenue pour un montant HT/HD de 52 920 969 F CFA. L'ordre de service a été donné à l'ONG pour le démarrage des travaux le 20 novembre 2018 pour une durée de 45 jours. A fin septembre 2020, l'ensemble des cinq (05) forages positifs de débits air-lift respectifs de 50 m³/h, 10 m³/h, 11 m³/h, 30 m³/h et 25 m³/h ont été réalisés à 100% et ont fait l'objet de réception provisoire (04 janvier 2019).
- ✓ **S'agissant de la réalisation des travaux d'hydraulique et d'aménagement**, après les ANO de l'UEMOA sur le dossier d'APD et le DAO des travaux, le DAO a été publié et les offres évaluées, les marchés ont été attribués et les travaux sont en cours. Le taux d'exécution est de 25% réparti comme suit : (i) réalisation des travaux d'alimentation en eau potable (70%), (ii) réalisation des travaux d'aménagements notamment le terrassement de la parcelle de 40 hectares (10%) et (iii) réalisation des travaux

d'équipement des forages, les études et plans d'exécution sont en cours d'approbation. Le taux d'exécution est de 5%.

- **Etudes de faisabilité technique, économique, d'impact environnemental et social et de mise en concession pour les travaux d'aménagement en 2x2 voies de la route Ouangolodougou-Pogo-Frontière Mali (100 km)**

La convention a été signée le 17 décembre 2015 pour un montant de 656 250 000 FCFA. Cette convention a une durée de 30 mois à compter du 11 février 2016, date de mise en place de la première tranche des fonds qui s'élève à 328 125 000 FCFA.

Suite à l'obtention de l'ANO de l'UEMOA, les consultants figurant sur la liste restreinte ont été invités le 13 décembre 2016 à remettre leurs offres. La réunion préparatoire à la remise des offres a eu lieu le 04 janvier 2017. En vue de prendre en compte les préoccupations pertinentes des consultants (la méthode de sélection, etc...), une demande d'avis a été transmise à l'UEMOA en janvier 2017 en vue d'apporter des modifications à la DP. L'ANO de l'UEMOA a été obtenu le 23 juin 2017 et les consultants ont été invités à soumissionner le 28 août 2017.

L'ouverture des offres techniques a eu lieu le 19 octobre 2017. Les ANO de la DMP et de l'UEMOA sur le rapport d'analyse des offres techniques ont été obtenus respectivement le 20 novembre 2017 et le 12 décembre 2017. Ainsi, l'ouverture des offres financières a eu lieu le 21 décembre 2017.

Les ANO de la DMP et de l'UEMOA sur l'attribution du marché ont été obtenus respectivement le 22 janvier 2018 et le 05 juin 2018. La séance de négociation entre le BNETD et l'AGEROUTE a eu lieu le 29 juin 2018.

La réunion de validation des choix de tracé a eu lieu au cabinet du Ministre de l'Équipement et de l'Entretien Routier (le 14 juin 2019) et une réunion avec l'UEMOA sur les avenants de délais et de coûts relatifs aux choix de tracé du bénéficiaire a eu lieu le 23 juin 2019. L'AGEROUTE a reçu du BNETD le programme géotechnique et les propositions financières des laboratoires le 29 avril 2020. Elle y a répondu par retour des observations le 11 mai 2020. Une séance de travail par visioconférence a eu lieu le 14 mai 2020, sur l'aménagement au point d'intersection du tracé Ouangolodougou-Pogo, étudié par le BNETD et le tracé Ferkessédougou-frontière BF étudié par STUDY/SETEC.

A fin septembre 2020, le laboratoire LECAT a été sélectionné pour la campagne géotechnique (12 août 2020) et un courrier de demande de prorogation de délai signé du Ministre de l'équipement et de l'entretien routier a été adressé à l'UEMOA (29 septembre 2020). La campagne géotechnique est en cours d'exécution.

- **Construction du Poste de Contrôle Juxtaposé (PCJ) de Laléraba**

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée le 19 octobre 2015 pour un montant de 6 625 500 000 FCFA. Cette convention a une durée de 42 mois à compter de la date de mise en place de la première tranche des fonds. Cette mise à disposition de la première tranche a été effective le 22 janvier 2016 à hauteur de 622 550 000 FCFA.

Toutefois, lors de la cérémonie de pose de première pierre de l'infrastructure le 07 novembre 2016, l'AGEROUTE a été informée que l'entreprise SCANNING SYSTEM allait gérer le projet en BOT (Built Operate Transfert). Cette entreprise est chargée de financer, construire, équiper et gérer l'infrastructure. L'AGEROUTE est en attente d'un courrier qui

clarifie son rôle dans le cadre de ce BOT et de la gestion de la somme de 622 550 000 FCFA mise à disposition le 22 janvier 2016.

Le dédommagement des personnes physiques, la purge des droits coutumiers et le paiement de l'indemnisation des bâtiments sur le site et des plantations sont en cours. Un accord d'indemnisation a été trouvé avec les propriétaires terriens. Ces derniers attendent le paiement du premier acompte de 315 millions FCFA.

Le taux d'indemnisation des populations est de 80% et la construction du centre de santé est en phase d'achèvement. Le budget prévu au titre de l'année 2018 devrait permettre de boucler les travaux.

Ce projet est désormais géré par l'entreprise SCANNING SYSTEM. Les activités déjà réalisées sont : l'étude de trafic (juillet et octobre 2015), les levés topographiques et d'état des lieux (juin 2015), les études architecturales et la définition des plans types (décembre 2016) et l'élaboration du projet d'aménagement type (août 2016).

Les études techniques APS sont terminées, les études APD sont en cours et les rapports attendus pour fin janvier 2020. Des travaux sont en cours, il s'agit de : (i) la réalisation d'une clôture de 3,5 mètres de hauteur, (ii) un linéaire de 1,2 Km, et (iii) un décapage sur une surface de 15 ha.

A fin septembre 2020, l'Etat de Côte d'Ivoire a marqué son accord, suite au courrier d'exonération des équipements adressé par la Commission de l'UEMOA, pour l'exonération fiscale et douanière sur les acquisitions. Toutefois, les travaux sont suspendus du fait de la COVID 19.

- **Projet d'aménagement routier et de facilitation du transport sur le corridor Bamako-Zantiebougou-Boundiali-San Pedro (PR 8)**

Ce projet est financé par deux (02) prêts du groupe de la BAD (FAD et BAD), un don de l'UEMOA et la contrepartie de l'Etat. Les accords de prêt de la BAD ont été approuvés en décembre 2015 et signés le 03 mai 2016.

L'état d'avancement global du projet par composante, se présente comme suit :

- **les travaux routiers** : les entreprises de travaux, SORUBAT (Fadiadougou-Boundiali, 25 km) et NSE (Kani-Fadiadougou, 110 km), ont été sélectionnées en juin 2017 pour un montant total de 43,46 milliards FCFA. La mission de contrôle, le groupement AIC PROGETTI SPA a été aussi sélectionné en mai 2017 pour un montant de 1 598 369 000 FCFA. Le démarrage des travaux a eu lieu le 19 juin 2017. Les travaux du lot 1 Kani-Fadiadougou sont achevés. La réception provisoire assortie de réserves a été prononcée le 18 octobre 2019 et la levée des réserves a été effective le 13 décembre 2019. A fin septembre 2020, le taux d'exécution physique pour le lot 2 est de 86,6% contre une consommation de délai de plus de 94%.
- **Les travaux de construction du poste du contrôle juxtaposé de Nigoni** : la liste restreinte des consultants incluant ceux proposés par l'UEMOA a été transmise à la DMP et à la BAD (09 juin 2018) en vue de requérir leur avis. L'ANO de la DMP a été obtenu sur cette liste restreinte (20 juin 2018). Suite à plusieurs relances et incompréhensions entre la partie malienne et la CI, le CTM du 22 août 2018 a recommandé de poursuivre la procédure en prenant en compte les observations de la BAD. L'AGERROUTE a obtenu l'ANO définitif le 31 janvier 2019 et l'ouverture des offres a eu lieu le 02 avril 2019. Le rapport d'analyse des offres techniques a été

transmis à la DMP pour ANO le 16 avril 2019. Suite à l'ANO de l'UEMOA, l'AGEROUTE a fait la demande d'ANO à la BAD le 29 août 2019. A fin mars 2020, l'AGEROUTE est en attente des observations de la BAD. La validité des offres ayant expiré, une demande de prorogation a été adressée aux différents consultants.

La BAD a transmis ses observations sur le rapport d'analyse des offres techniques le 02 avril 2020. Après la prise en compte de toutes les observations, le rapport et les PV corrigés ont été transmis à la partie malienne pour signature le 15 juin 2020.

A fin septembre 2020, l'AGEROUTE est toujours en attente de la réaction de la partie malienne, malgré les relances du coordonnateur du projet.

- **Les études de faisabilité d'un port avancé sur le corridor Bamako-Zantiebougou-Boundiali-San Pedro** : elles sont financées par la BAD. L'AMI a été publié le 25 avril 2017. L'ouverture des offres a eu lieu le 24 mai 2017. L'ANO de la DMP sur la liste restreinte et la Demande de Proposition (DP) a été obtenu le 31 octobre 2017. La demande d'avis de la BAD sur la liste restreinte et la DP a été faite le 22 janvier 2018 ; une nouvelle demande d'ANO a été envoyée à la BAD le 01^{er} mars 2019 et l'ANO a été obtenu le 22 novembre 2019. Une demande de confirmation des intérêts a été adressée aux consultants de la liste restreinte avant envoi des lettres d'invitation, la DP a été lancée le 02 février 2020. L'ouverture initialement prévue le 10 mars 2020 a été reportée au 28 avril 2020. Le rapport d'analyse des offres techniques a été transmis à la BAD le 22 juin 2020. A fin septembre 2020, l'AGEROUTE est en attente de l'ANO du Bailleur.

- **L'étude et la mise en place d'un guichet unique au port de San Pedro** : elles sont financées par la BAD. L'AMI a été publié le 25 avril 2017. L'ouverture des offres a eu lieu le 09 mai 2017. L'ANO de la DMP sur la liste restreinte et la Demande de Proposition a été obtenu le 31 octobre 2017. La demande d'avis de la BAD sur la liste restreinte et la DP a été faite le 30 janvier 2018. Les observations de la BAD sur les dossiers de DP ont été transmises le 04 décembre 2019, d'où une nouvelle demande d'ANO à la BAD le 08 mars 2020. Par ailleurs, la BAD a recommandé la reprise des TDR. Celles-ci sont en cours d'élaboration par le PASP. A fin septembre 2020, la BAD a demandé une revue des TDR compte tenu de l'importance de l'étude pour le port de San-Pedro. L'AGEROUTE est en attente des nouveaux TDR en cours de révision par le port de San-Pedro ;

- **L'étude de la Voirie urbaine d'accès au Port de San Pedro** : la publication a été faite par la DMP le 25 avril 2017 et l'ouverture des plis a eu lieu le 09 mai 2017. La transmission de la liste et de la DP à la BAD pour ANO a eu lieu le 22 janvier 2018. Une nouvelle demande d'ANO a été adressée à la BAD le 28 février 2019 et l'ANO de la BAD obtenu le 09 juillet 2019. Les lettres d'invitation ont été adressées aux consultants le 30 juillet 2019. L'analyse des offres déposées le 08 septembre 2019 est toujours en cours. La validation du rapport est intervenue le 03 décembre 2019, après une demande de clarification de certains consultants sur le personnel proposé dans l'offre des concurrents. La demande d'ANO sur le rapport d'analyse des offres techniques a été renvoyée à la BAD le 03 juin 2020. A fin septembre 2020 l'AGEROUTE est en attente de l'ANO.

- **L'étude sur les performances du PASP et élaboration d'une charte portuaire** : en attente de l'ANO du bailleur pour la publication de l'AMI suite au dossier transmis le 04

mai 2018. Une nouvelle demande d'ANO a été envoyée à la BAD le 12 mars 2019. En définitive, la BAD demande une reprise des TDR. Celles-ci sont en cours d'élaboration par le PASP.

- **Les aménagements connexes** : les études de ces aménagements sont financées par une convention de financement de l'UEMOA signée le 26 décembre 2016 pour un montant de 241 500 000 F CFA. L'ANO de la DMP sur le rapport d'analyse des offres techniques a été obtenu le 12 décembre 2017. Suite à l'appel d'offres, 04 bureaux d'études sont retenus pour des marchés d'un montant total de 181 934 000 FCFA. Ces bureaux ont remis les rapports d'APS provisoires qui ont fait l'objet de restitution le 01 mars 2019. Les études APD sont achevées et les rapports sont disponibles. Suite à la validation des DAO, trois appels d'offres ont été lancés. Ce sont : (i) les travaux de construction d'infrastructures socio-économiques dans la région du WORODOUGOU et de la BAGOUE ; (ii) les travaux d'installation de système d'éclairage solaire dans cinq (05) localités dans les régions à Kani et Boundiali et (iii) les travaux de réhabilitation de pistes rurales.

A fin septembre 2020, l'état d'avancement se présente comme suit :

- les travaux de construction d'infrastructures socio-économiques dans la région du WORODOUGOU et de la BAGOUE : après des observations de la DGMP sur le rapport d'analyse des offres, des vérifications sont en cours sur l'authenticité des pièces fournies par les soumissionnaires en vue d'une deuxième demande d'ANO à la DGMP ;
- les travaux d'installation de système d'éclairage solaire dans cinq (05) localités dans les régions de Kani et Boundiali : l'appel d'offres a été déclaré infructueux. Un nouvel appel d'offres est en cours de préparation ;
- les travaux de réhabilitation de pistes rurales : l'analyse des offres est terminée et le rapport d'analyse transmis au bailleur pour ANO.

- IV.2.2. Projets terminés

- **Projet de construction et d'équipement de la station de pesage à basse vitesse d'Allokoï**

La construction et l'équipement de la station de pesage à basse vitesse d'Allokoï réalisée par les entreprises ENSBTP (travaux) et APAVE CI (MO) sont entièrement terminés. La pré-réception a été effectuée le 06 juin 2014 et la réception provisoire sous certaines réserves a été prononcée le 02 avril 2014. Lesdites réserves ont été levées le 12 juin 2014. La réception définitive des travaux a eu lieu le 21 juillet 2015.

Les travaux complémentaires de connexion du village d'Allokoï au réseau d'adduction d'eau potable ont été réalisés dans le cadre d'un avenant signé sur la convention de réalisation de 104 forages positifs équipés de pompes à motricité humaine.

La cérémonie de remise officielle de l'ouvrage par le Président de la Commission de l'UEMOA au Premier Ministre a eu lieu le 18 novembre 2014. Cette cérémonie a été suivie du lancement des contrôles des charges à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises en application du Règlement 14 de l'UEMOA.

- **Travaux complémentaires de la station de pesage à basse vitesse d'Allokoï**

A la suite de la remise officielle de la station de pesage par le Président de la Commission de l'UEMOA au Premier Ministre le 18 novembre 2014, le Gouvernement ivoirien a soumis, à la Commission de l'UEMOA le 18 décembre 2014, une requête de financement de travaux complémentaires en vue d'améliorer la fonctionnalité du poste de pesage.

La convention des travaux complémentaires a été approuvée par l'UEMOA le 14 décembre 2015 pour un montant de 530 123 741 FCFA.

Les travaux sont achevés et la réception provisoire a eu lieu le 15 septembre 2017.

- **Réalisation de 104 forages positifs équipés de pompes à motricité humaine (région Béré, Worodougou, Boukani, Gontougo et Iffou)**

Le projet a connu quelques modifications suite à un avenant relatif à la réalisation de quatre (04) forages supplémentaires et à la connexion du village d'Allokoï au réseau d'eau potable dans le cadre de la construction de la station de pesage.

Les travaux effectués et réceptionnés provisoirement par les entreprises SAIRA International (51 forages réceptionnés le 17 janvier 2015), TYRONE Building/HYDROFOR (04 forages réceptionnés le 17 janvier 2015, 25 forages réceptionnés le 30 janvier 2015 et 24 forages réceptionnés le 04 mai 2016), et le Groupement SOVEMA/GMHDR sont les suivants :

- 104 forages positifs réalisés ;
- 103 forages équipés de pompes à motricité humaine. Le dernier forage à la demande de l'ONEP sera utilisé pour une Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) ;
- connexion du village d'Allokoï au réseau d'eau potable.

Toutefois, une nouvelle convention a été signée le 10 juin 2016, pour une durée de 20 mois à compter de sa date de signature, en vue de poursuivre et d'achever la mise en œuvre de la convention initiale signée le 22 décembre 2012. Par ailleurs, cette convention rapporte le montant initial qui était de 1,1 milliard F CFA à 882 millions F CFA.

A ce montant, il faudrait ajouter les produits financiers issus du DAT de 400 000 000 FCFA fait par l'AGEROUTE qui s'élèvent à 19 542 417 F CFA.

- **Projet de bitumage de la route Adzopé -Yakassé - Attobrou**

Ce projet est financé par trois (03) accords de financement dont les signatures ont eu lieu le 05 juin 2015 pour le prêt de la BOAD, le 17 juin 2016 pour le prêt de la BIDC, le 11 décembre 2015 pour le don du FAIR-UEMOA et la part ETAT (TVA).

Ainsi, l'entreprise de travaux (Groupement LRA/ADEOTTI) a été sélectionné et son marché a été approuvé le 17 juin 2016 et notifié le 19 avril 2016 pour un montant de 14,55 milliards F CFA TTC.

De même, la mission de contrôle (BNETD) a été sélectionnée et le contrat a été approuvé le 20 septembre 2016 pour un montant de 1,15 milliard F CFA TTC.

Au 30 septembre 2020 les travaux sont achevés, la réception définitive de l'ouvrage a eu lieu en juin 2019 et l'inauguration officielle par le Président de la République, le 03 août 2019.

Le taux d'exécution globale des travaux est de 100%. Dans le détail, la situation se présente comme suit : (i) la section interurbaine est achevée, (ii) la traversée de Yakassé-Attobrou est achevée, les travaux de la route sont achevés, la route inaugurée le 03 août 2019, (iii) les travaux connexes de Yakassé-Attobrou sont achevés. (iv) le bitumage de la section Diapé-Andé est achevé.

IV.3. Etat d'exécution financière des projets du canal régional à fin septembre 2020

A fin septembre 2020, le montant des financements acquis est estimé à 116,9 milliards FCFA et environ 5,1 milliards FCFA sont à rechercher.

Tableau 3 : Situation des financements des projets du canal régional à fin septembre 2020

| INTITULE DU PROJET | COUT TOTAL (MILLIONS FCFA) | | FINANCEMENT ACQUIS (MILLIONS FCFA) | | | | Décassemen t au 30/06/2020 | Bailleurs et/ou Etat | FINANCE -MENT A RECHER- CHER | Taux Décasse- ment (%) |
|---|----------------------------|---------|------------------------------------|---------|----------------|---------|----------------------------------|-------------------------|--|------------------------------|
| | Initial | Révisé | Emprunt | Don | Trésor/ DAT | Total | | | | |
| Projet de construction et d'équipement de la station de pesage d'Allokoï et travaux complémentaires | 1 519,1 | 2 049,1 | | 2 049,1 | | 2 049,1 | 1 998,95 | UEMOA | 0 | 97 |
| Travaux pour la réalisation d'aménagement de 1000 hectares de périmètres agro sylvo pastoraux et halieutiques | 3 781,9 | 3 781,9 | | 756,6 | 24 | 768,5 | 381,23 | UEMOA | 3 013,4 | 49,6 |
| Programme de réalisation de 104 forages équipés de pompes à motricité humaine | 1 102,5 | 901,5 | | 882 | 19,5 | 901,5 | 818,62 | UEMOA | 0 | 90,8 |
| Programme Régional d'Hydraulique Rurale et d'Assainissement (PRHYRA-CI/UEMOA-BID) | 6 934 | 8 402,7 | 6 250 | 35 | 875 | 7 160 | 114,4 | UEMOA, BID, ETAT | 1 242,7 | 1,6 |
| Programme Régional d'Aménagement Hydraulique Multi-usage (PRAHMU) | 1 124,5 | 1 124,5 | 332 | | | 332 | 332 | UEMOA | 792 | - |

| | | | | | | | | | | |
|--|-------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|-------------------|------------------|------------------|----------------|-------------|
| Construction du poste de Contrôle Juxtaposé de Laléraba | 6 000 | 6 625,5 | | 6 625,5 | | 6 625,5 | 2,02 | UEMOA | 0 | 0 |
| Etudes de faisabilité technique, économique, d'impacts environnemental et social et de l'aménagement en 2x2 voies de la route Ouangolodougou-Pogo-Frontière Mali | 656,25 | 656,25 | | 656,25 | | 656,25 | 1,72 | UEMOA | 0 | 0 |
| Projet de bitumage de la route Adzopé-Yakassé Attobrou | 18 644 | 18 644 | 13 000 | 3 840 | 1 804 | 18 644 | 10 453,58 | BOAD, BIDC, ETAT | 0 | 56,7 |
| Projet d'aménagement routier et de facilitation du transport sur le corridor Bamako Zantiebougou-Boundiali-San Pedro (PR 8) | 80 145,2 | 79 825,7 | 57 723,2 | 898,7 | 21 203,8 | 79 825,7 | 10 903,63 | BAD, ETAT | 0 | 13,6 |
| TOTAL | 119 846,95 | 122 011,1 | 76 973,2 | 15 743,15 | 23 926,3 | 116 962,55 | 24 674,15 | | 4 256,1 | 18,5 |

V. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES PROJETS

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et le suivi des projets du PER II sont principalement :

- le retard des Avis de Non-Objection des bailleurs pour le démarrage des travaux, quand le financement est disponible ;
- le retard dans la mise à disposition de la contrepartie Etat ;
- l'insuffisance de la dotation budgétaire pour la contrepartie Etat ;
- la difficulté du suivi financier infra-annuel des projets du canal régional en raison de leurs non-inscriptions au SIGFIP ;
- l'insuffisance et le retard de l'appui financier apporté par la Commission de l'UEMOA au Comité de suivi du PER ;
- la lenteur dans la mise à disposition des sites devant abriter les projets ;
- les longs délais de réaction de l'UEMOA dans la délivrance des Avis de Non Objections (ANO), les décaissements et autres requêtes ;
- la lenteur observée dans le processus de passation de certains marchés.

Les difficultés spécifiques aux projets sont les suivantes :

- **Projet de construction du chemin de fer Ouangolodougou-Niélé -Pogo (CI)-Sikasso (Mali)**

Bien qu'inscrit au PND depuis 2012, ce projet n'a pas encore reçu de dotation budgétaire de la part de l'Etat et/ou de la Commission de l'UEMOA pour la poursuite des études techniques.

- **Construction de magasins de conservation de graines et de récoltes**

Les principales difficultés rencontrées sont :

- le retard accusé pour la mise en place des Comités de gestion par le bénéficiaire ;
- les cas de vandalisme et de vols dans certains magasins (Bouko, Dabou, Divo, Arrah), et les risques de dégradation des bâtiments du fait des retards accusés dans la mise en œuvre du projet ;
- la recherche de financement pour les raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité par le bénéficiaire.

- **Construction du Poste de Contrôle Juxtaposé (PCJ) de Laléraba**

Ce projet, exécuté en mode Partenariat Public-Privé (PPP), est confronté à un certain nombre de difficultés notamment la faible collaboration des Administrations et des populations dans le cadre de la collecte des données nécessaires aux études.

- **Programme Régional d'Aménagements Hydrauliques Multi-Usages (PRAHMU)**

Le projet est confronté à un besoin de financement complémentaire car le budget mis à disposition par l'UEMOA ne permettra d'aménager que quinze (15) hectares sur les quarante (40) hectares requis.

- **Section Bouaké-Ferkessedougou (232 km) du projet de renforcement de la voie alternative Yamoussoukro-Ouagolodougou**

Les difficultés sont notamment la faible cadence des travaux et les questions administratives relatives à l'avenant des travaux de voiries non réglées.

- **Section Yamoussoukro-Tiébissou (37 km) de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagolodougou**

Le projet est confronté à des difficultés d'approvisionnement du chantier en concassés, à de faibles cadences de mise en œuvre des gravas concassés et au retard dans le déplacement des réseaux impactant sur la libération totale de l'emprise.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'exécution des projets intégrateurs a connu un ralentissement voire un arrêt pour certains projets au cours de la période sous revue, en lien avec la situation de crise sanitaire mondiale et l'élection présidentielle prévue pour le 31 octobre 2020.

A fin septembre 2020, ce sont un peu plus de 743,8 milliards FCFA qui ont été mobilisés pour les projets du canal national dont 63,7 milliards FCFA de la part de l'Etat et environ 116,6 milliards FCFA pour les projets du canal régional. Les principaux bailleurs sont la BID, la BOAD, l'AFD, le FKD, le FSD et la BADEA. En vue d'atteindre les objectifs fixés au PER II, notamment l'amélioration des conditions de vie des populations, le Comité recommande :

✚ d'une part, **à la Commission de l'UEMOA** :

- d'accélérer la délivrance des Avis de Non Objection par les Bailleurs ainsi que les procédures de sélection des cabinets notamment pour la réalisation des études ;
- de mettre à la disposition des Etats le rapport bilan de la mise en œuvre du PER II ;
- de définir en interne un délai n'excédant pas quatre (04) semaines pour traiter les requêtes qui lui sont adressées ;
- de rechercher un partenaire financier et technique pour la réalisation des études APD du projet de chemin de fer Ouangolodougou-Niélé-Pogo (CI)-Sikasso (Mali) et interpellier les différents acteurs du projet pour harmoniser la connexion du chemin de fer entre les deux Etats ;
- d'inviter les Etats, dans le cadre de l'opérationnalisation des PCJ, à l'application des dispositifs communautaires concourant à la facilitation et à la sécurité dans le secteur des transports (Règlement 14, contrôle routier, droit d'établissement des commissionnaires en douanes agréés etc.) ;

✚ d'autre part, **à l'Etat de Côte d'Ivoire** :

- d'accélérer la mise en œuvre des projets et programmes qui accusent des retards ;
- de prendre les dispositions nécessaires avant le démarrage des prestations afin de rendre disponibles les sites identifiés pour la construction des ouvrages ;
- de mener des actions de sensibilisation à l'endroit des populations bénéficiaires et/ou impactées avant et pendant la mise en œuvre du projet ;
- d'adresser une requête à la Commission de l'UEMOA dans le cadre de la recherche de financement des études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Définitif (APD) ;
- de doter la SIPF de ressources financières pour lui permettre d'assurer le suivi du projet de réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya ;
- d'accélérer la mise en œuvre, à travers le Ministère en charge de l'Agriculture, des diligences relatives à la mise en place des comités de gestion des magasins de stockage, à l'équipement desdits magasins et à leurs raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité.

ANNEXE : PRESENTATION DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DU PER/PCD

| Actes institutionnels | Attributions et missions | Composition | Fonctionnement |
|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Décision n°004/2010/COM/UEMOA du 3 juin 2010 de l'UEMOA instituant les Cellules Nationales de suivi du PER. • Arrêté ministériel n°226/MEF/DGE/CNPE du 31 août 2011, créant le « Comité National de Suivi du PER et du PCD », en abrégé « CNS-PER/PCD », placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances. | <ul style="list-style-type: none"> • assurer le suivi régulier de l'exécution des projets du PER et du PCD au plan national ; • informer et sensibiliser les administrations nationales sur le PER et le PCD ; • favoriser les concertations pour la définition des priorités nationales et l'identification de nouveaux projets à prendre en compte dans le cadre de l'actualisation du PER et du PCD ; • veiller à assurer la mise en cohérence du PER et du PCD avec les programmes d'investissement publics nationaux ou tout autre document d'orientation stratégique ; • assurer la veille dans la mise en œuvre des projets nationaux du PER et du PCD ; <p style="text-align: center;">produire et transmettre aux Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO un rapport trimestriel d'exécution physique et financière des projets nationaux du PER et du PCD ainsi que l'état de mobilisation des financements.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Présidence du Comité National de Politique Economique (CNPE) ; • Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) (1) ; • Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) (1) ; • Direction de la Programmation des Investissements Publics (DPIP) (1) ; • Ministère chargé de l'Intégration Africaine (1) ; • Ministères techniques chargés de la mise en œuvre des projets nationaux du PER et du PCD ; • Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES (CAPEC) (1) ; • Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) (1) ; • Bureau National de la Prospective (1) ; • Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (1) ; • Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (1) ; • Chambre d'Agriculture de Côte d'Ivoire (1) ; • Association Ivoirienne pour le Bien-être Familial (AIBEF) (1) ; • Organisations impliquées dans des programmes avec la CEDEAO (3) et Convention de la Société Civile de CI (1) | <p>Le Secrétariat technique du CNSPER/PCD est assuré par le Secrétariat Permanent du CNPE. Les missions du Secrétariat du Comité, sous la supervision du Président du CNPE, consistent notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assister le Président dans l'organisation des travaux du Comité National PER-PCD ; • informer régulièrement les administrations et le public sur le PER et le PCD ; • centraliser et traiter les informations recueillies auprès des points focaux, des agences d'exécution ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; • préparer les réunions et élaborer les comptes rendus ; <p style="text-align: center;">élaborer le projet de rapport trimestriel d'exécution des projets du PER et du PCD au niveau national.</p> |